

Table des matières

Table des matières	3
Qu'est-ce que le PST ?	5
Des objectifs et des projets	7
Objectifs de développement durable	13
Les aspects financiers	15
Annexes - Fiches projets	19
Annexes - Statistiques	125

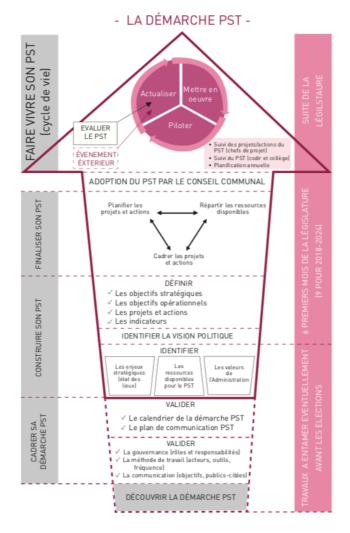
Qu'est-ce que le PST?

Le programme stratégique transversal a été incorporé dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation à l'article L-1123-27 et dans la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale à l'article 27 par les décrets du 19 juillet 2018.

Le PST signifie:

- Un programme : un ensemble d'actions que l'on planifie de faire, un ensemble de projets ou d'intentions d'actions. Il fédère les éventuels autres plans (PCS, Plan de développement de la lecture, PCDN, ...) ;
- Une stratégie : détermine une vision d'avenir et le chemin pour y arriver ;
- Une transversalité : engage dans sa concrétisation, les différentes parties prenantes dont les mandataires politiques, les grades légaux, l'administration concernée.

Ce mode de gestion est la transposition, sur le plan local, des principes du new management public. La démarche du PST peut se résumer au travers du schéma ci-après proposé par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.



Le pouvoir local doit définir sa vision politique. Ensuite, il définit ses objectifs stratégiques. Chacun d'entre eux est décliné en objectifs opérationnels qui, à leur tour, sont déclinés en actions.

Cette arborescence simple doit être établie en toute **cohérence** sachant que certaines actions peuvent, de manière transversale, servir plusieurs objectifs opérationnels.

Dans le PST, il convient de distinguer le volet interne du volet externe.

Le volet externe est centré sur les missions du pouvoir local et sur le développement de la cité.

Le volet interne est centré sur l'administration et son fonctionnement. Celui-ci doit bien entendu servir le volet externe.

Enfin, le PST est soumis à **évaluation**. Non-seulement sur l'aspect réglementaire mais également **par le citoyen** qui pourra ainsi juger de l'action réalisée par les élus.

Il convient de préciser que le PST vise principalement les projets nouveaux, les initiatives nouvelles à implémenter au regard des différentes missions de la commune. Il n'a donc pas pour but de reprendre toutes les actions déjà existantes, ni les missions obligatoires des pouvoirs locaux régis, notamment, par les dispositions réglementaires.

En outre, il n'est ni concevable, ni réaliste d'inscrire dans un tel programme des objectifs et actions pour l'ensemble des secteurs et compétences qu'une commune ou un CPAS est susceptible de gérer. La programmation implique, intrinsèquement, de poser des choix pour allouer les ressources et utiliser l'énergie de l'administration à la réalisation d'objectifs estimés prioritaires par l'exécutif.

Le PST ne doit pas être un carcan. Ce n'est pas parce qu'une action, qu'il apparaît à un moment opportun de réaliser, n'est pas inscrite dans le PST que l'autorité communale doit s'interdire de la mener à bien. De même, l'autorité communale doit pouvoir prendre la responsabilité d'abandonner une action inscrite dans le PST si elle s'avère inopportune ou inefficiente.

Enfin, le **PST** est une feuille de route qui **impacte** de manière importante **les administrations** concernées. En effet, il revient à **l'administration d'opérationnaliser** la programmation ainsi adoptée avec les ressources qui leur seront fournies. Le PST implique une **nécessaire coopération quotidienne** entre l'administration et les décideurs politiques.

Des objectifs et des projets

Les **objectifs politiques** repris initialement dans la Déclaration de politique communale (DPC) ont été traduits et amplifiés dans des **objectifs stratégiques** et opérationnels.

Au départ de la vision politique de la commune arrêtée dans la déclaration de politique adoptée par le Conseil communal, le PST est construit verticalement autour d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions.

Il s'agit bien d'implémenter une culture de la gestion par objectifs.

On distingue les objectifs selon leur caractère stratégique ou opérationnel.

L'objectif **stratégique** se définit sur le registre de « l'ETRE » : que voulons-nous être dans 6 ans ? C'est un objectif qui se veut à long terme (une législature) et qui définit la vision des autorités politiques.

L'objectif opérationnel se définit sur le registre du « FAIRE » : que voulons-nous faire ? »

Il s'agit donc de définir des projets permettant de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. Plusieurs objectifs opérationnels peuvent décliner l'objectif stratégique.

L'action se définit sur le registre du « COMMENT » : qui va faire quoi, quand et avec quels moyens ? Plusieurs actions déclinent un objectif opérationnel.

La philosophie d'un PST s'inscrit dans une **logique d'action** et non d'acteurs. Ainsi, une action n'est pas élaborée en fonction de l'acteur qui la portera. Une fois l'action définie en fonction de l'objectif qu'elle doit servir, **l'autorité évalue l'acteur le plus en capacité de la réaliser** et la lui confie.

Une action = le « FAIRE CONCRÈTEMENT ».

Une ou plusieurs actions vont être définies dans le cadre d'un objectif opérationnel.

Pour définir une action, on peut se poser la question suivante : « QUE VA-T-ON FAIRE CONCRÈTEMENT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL ? ».

Une fois ce « QUOI » défini, une réponse devra également être apportée à la question suivante : « PAR QUI, QUAND ET AVEC QUELS MOYENS CE « QUOI » VA-T-IL ÊTRE RÉALISÉ ? »

On trouvera ci-après un tableau de synthèse de tous nos objectifs et projets.

En annexes, sont reprises toutes les fiches projets.

Des objectifs et des projets

Les **objectifs politiques** repris initialement dans la Déclaration de politique communale (DPC) ont été traduits et amplifiés dans des **objectifs stratégiques** et opérationnels.

Au départ de la vision politique de la commune arrêtée dans la déclaration de politique adoptée par le Conseil communal, le PST est construit verticalement autour d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions.

Il s'agit bien d'implémenter une culture de la gestion par objectifs.

On distingue les objectifs selon leur caractère stratégique ou opérationnel.

L'objectif **stratégique** se définit sur le registre de « l'ETRE » : que voulons-nous être dans 6 ans ? C'est un objectif qui se veut à long terme (une législature) et qui définit la vision des autorités politiques.

L'objectif opérationnel se définit sur le registre du « FAIRE » : que voulons-nous faire ? »

Il s'agit donc de définir des projets permettant de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. Plusieurs objectifs opérationnels peuvent décliner l'objectif stratégique.

L'action se définit sur le registre du « COMMENT » : qui va faire quoi, quand et avec quels moyens ? Plusieurs actions déclinent un objectif opérationnel.

La philosophie d'un PST s'inscrit dans une **logique d'action** et non d'acteurs. Ainsi, une action n'est pas élaborée en fonction de l'acteur qui la portera. Une fois l'action définie en fonction de l'objectif qu'elle doit servir, **l'autorité évalue l'acteur le plus en capacité de la réaliser** et la lui confie.

Une action = le « FAIRE CONCRÈTEMENT ».

Une ou plusieurs actions vont être définies dans le cadre d'un objectif opérationnel.

Pour définir une action, on peut se poser la question suivante : « QUE VA-T-ON FAIRE CONCRÈTEMENT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL ? ».

Une fois ce « QUOI » défini, une réponse devra également être apportée à la question suivante : « PAR QUI, QUAND ET AVEC QUELS MOYENS CE « QUOI » VA-T-IL ÊTRE RÉALISÉ ? »

On trouvera ci-après un tableau de synthèse de tous nos objectifs et projets.

En annexes, sont reprises toutes les fiches projets.

Objectif Stratégique

Objectif opérationnel

N° Nom du projet

1. Saint-Hubert, une commune qui croit en la démocratie participative et qui veut améliorer la communication vers le citoyen

1. Mettre le citoyen au centre de l'action de la commune

1 Réunion publique annuelle de présentation des programmes de développement territorial

2. Consulter les citoyens

1 Mise en place de réunions d'information et/ou de consultation sur les projets stratégiques

3. Mise à jour du site Internet, de la revue communale et des outils de communication (réseaux sociaux)

Se donner les moyens de trouver une personne pour améliorer le site Internet, la revue communale, développer les réseaux sociaux

4. Améliorer l'accueil des nouveaux habitants

- 1 Plantation d'un arbre pour les nouveaux-nés à l'occasion de la journée de l'arbre
- 2 Courrier d'accueil pour les nouveaux-nés avec information sur les divers services
- 3 Réception 1 fois par an dédiée à l'accueil des nouveaux-nés et à la remise de la prime de naissance
- 4 Création d'un "welcome book" pour les nouveaux habitants
- 5 Instauration d'une cérémonie d'accueil 1 fois par an pour les nouveaux habitants

5. Poursuivre l'analyse des moyens de sonorisation de la salle du conseil communal

1 Acquisition d'un système de sonorisation et de projection pour la salle du conseil communal

2. Saint-Hubert, une commune au sein de laquelle la santé pour tous est une priorité

1. Faire bénéficier les personnes âgées de logements autonomes tout en bénéficiant de services de proximité

- 1 Création d'une résidence-service
- 2 Concrétisation de la ZACC

2. Répondre au manque de lits disponibles dans la MRS du Home Herman

1 Suivi et concrétisation du projet d'une nouvelle aile à la MRS du Home Herman

3. Faire évoluer les cantines scolaires

- 1 Inciter les cantines scolaires / communales à adhérer au projet Greendeal
- 2 Revoir le processus de fourniture des repas scolaires afin de proposer des repas de meilleure qualité

4. Augmenter l'ofre en parcours santé adaptés à tous

- 1 Concrétisation du projet "C'est ma ruralité" parcours santé dans le parc Dussart
- 2 Soutien aux et développement des projets "Sports sur ordonnance" et "Sport santé"

5. optimaliser l'accueil en matière de petite enfance

1 Maintenir et développer l'accueil des tout-petits

3. Saint-Hubert, une commune de développement social

1. Création d'un lieu d'écoute, de partage, d'échanges intergénérationnels, de formation et de mémoire

- 1 Saint-Hubert Aménagement d'un espace intergénérationnel, d'un lieu de rencontre et de convivialité
- 2 Renforcer les liens entre les associations qui occupent l'espace de l'Avenue Pol Poncelet

2. Poursuite du soutien aux associations œuvrant dans le secteur social

- 1 Mise en place et développement du repair café
- 2 Création d'une donnerie
- 3 Création d'un EPN
- 4 Mise en place et développement du taxi social
- 5 Mise à l'emploi de publics spécifiques (personnes handicapées, anciens détenus, toxicomanes,...)
- 6 Ateliers/activités au sein des maisons de repos et lieux d'accueil de personnes âgées
- 7 Fête des Associations de l'entité

- 8 Établir le cadastre des associations actives sur le territoire
- 3. Soutien aux clubs des jeunes par la mise à disposition de locaux
 - 1 Hatrival Maison de village
- 4. Soutien aux associations locales par la mise à disposition de locaux
 - 1 Awenne Aménagement de la maison de village
- 4. Saint-Hubert, une commune qui garantit la qualité de l'enseignement
- 1. Renforcement du cadre éducatif
 - 1 Prise en charge par le PO de 34 périodes
 - 2 Augmentation de la dotation, via le plan de pilotage, pour une aide administrative supplémentaire
- 2. Permettre au corps enseignant de dispenser certains cours en adéquation avec l'environnement naturel de la commune
 - 1 Création d'un espace naturel dans certains établissements dans le cadre du projet "Osons le vert"
 - 2 Développement de synergie avec le CRIE et de la collaboration avec la MCFA
- 3. Ouverture des écoles à des experts-bénévoles
 - 1 Mise en place du Plan de pilotage
 - 2 Développement de la collaboration avec Save my Life
- 4. Maintien et développement de l'accueil et des activités extrascolaires
 - 1 Engagement / maintien d'un second surveillant pour les temps de midi
 - 2 Mise en place de projets (ateliers cuisine, ...)
- 5. Saint-Hubert, pôle culturel
 - 1. Mettre à disposition un endroit dédié à la culture via un financement extérieur
 - 1 Suivi de l'affectation du Palais abbatial
 - 2 Soutenir et promouvoir une culture de proximité dans les salles de village (collaboration avec la MCFA)
 - 2. Développer les partenariats avec les communes voisines
 - 1 Maintien de l'adhésion à la MCFA, au GAL et au Royal Juillet Musical
 - 3. Développement, reconnaissance et restauration du patrimoine local et devoir de mémoire
 - 1 Poursuite de la reconnaissance de la Trompe de Chasse
 - 2 Remise sur pied d'une fanfare locale
 - 3 Collaboration avec les écoles pour le devoir de mémoire Soutien au Musée Redouté
 - 4 Soutien au Musée Redouté
 - 5 Organisation de manifestations soutenant l'attractivité et la réputation du territoire
 - 6 Promotion des troupes dialectales locales
 - 4. Mise en place de programmes permettant aux villages de vivre également au travers de leur histoire
 - 1 Mise en œuvre de l'action "Ose ton village"
- 6. Saint-Hubert, le sport pour tous
 - 1. Maintier et développement des infrastructures sportives
 - 1 Mise à niveau des infrastructures sportives existantes (Hall sportif, piscine, terrains de tennis, ...)
 - 2 Créations de nouvelles infrastructures sportives
- 7. Saint-Hubert, une commune qui développe son économie, ses commerces et son agriculture
- 1. Développement de l'activité commerciale et artisanale au centre-ville dans un esprit de qualité urbanistique
 - 1 Saint-Hubert Étude de faisabilité d'échoppes dans les caves du Palais abbatial
- 2. Soutien aux producteurs locaux, développement des circuits courts et des synergies
 - 1 Réalisation d'une halle couverte

- 2 Étude de faisabilité d'un commerce-tremplin
- 3. Valorisation économique de certaines zones, certains pôles
 - 1 Saint-Hubert ZAE Construction de halls relais
- 8. Saint-Hubert, créer du logement à la portée de tous
 - 1. Favoriser l'accès à la propriété pour tous
 - 1 Awenne Création de logements tremplin
 - 2. Création d'un quartier convivial et chaleureux, incluant l'esprit d'habitat partagé et intergénérationnel
 - 1 Création de logements intergénérationnels
- 9. Saint-Hubert, un tourisme évolutif
 - 1. Coordonner les actions des acteurs du secteur du tourisme présents sur le territoire de la Commune
 - 1 Optimiser la plateforme touristique
 - 2. Améliorer la qualité de l'accueil
 - 1 e-connect à développer
 - 2 Mettre en place un accueil touristique de qualité
 - 3 Poursuivre le développement de la plateforme touristique sur le site de l'aérodrome
 - 3. Placer la forêt au coeur du développement touristique de la Commune
 - 1 Continuer à développer l'attrait touristique lié à la forêt
- 10. Saint-Hubert, la conservation et la mise en valeur de son patrimoine ! 1. Poursuite de la rénovation urbaine
 - 1. Poursuite de la rénovation urbaine
 - 1 Confection d'un 2e Programme de Rénovation urbaine
 - 2. Maintien et entretien des espaces verts
 - 1 Mirwart Aménagement du centre du village
- 11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages
 - 1. Entretien et rénovation des voiries communales
 - 1 Aménagement de la liaison Arville-Poix
 - 2 Réfection de la rue Joseph Calozet et route de Mormont
 - 3 Aménagement de l'Impasse Verly
 - 4 Aménagement de la jonction entre la rue de Lorcy et la route d'Arville
 - 5 Aménagement du carrefour rue des Rogations, route d'Hatrival et Avenue Paul Poncelet
 - 6 Égouttage à Awenne Exclusif SPGE
 - 7 Aménagement de la rue St-Roch et rue de la Comane
 - 8 Aménagement de la rue de Lorcy
 - 9 Réfection de la rue de Namoisy
 - 10 Aménagement de la rue Redouté
- 2. Amélioration de la mobilité et des équipements de voirie
 - 1 Mise en place de navettes entre hauts lieux touristiques du territoire
 - 2 Élaboration d'un schéma de développement communal (SDC)
- 3. Création de voies lentes et liaisons entre ville et villages
 - 1 Achèvement du réseau de voies lentes (en étoile)
- 12. Saint-Hubert, préserver l'eau et l'environnement et développer l'utilisation d'énergies vertes
 - 1. Réduire les consommations énergétiques (bâtiments communaux, éclairage)
 - Concrétisation des actions validées par le PAED (Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat)
- 13. Saint-Hubert, le respect des lieux cultuels
 - 1. Entretien du patrimoine cultuel de la commune, dans la ville et dans les villages

1 Faire un état des lieux de culte, du petit patrimoine religieux et des sépultures

2. Diversification des cimetières traditionnels

1 Création d'un cimetière forestier

14. Saint-Hubert, des finances autrement

1. Aide à la promotion de projets de quartier via des budgets participatifs

Proposer annuellement un budget participatif pour Saint-Hubert et pour un village sur un thème prédéfini

2. Soutien des projets via des moyens de financement nouveaux et innovants

Réduction des coûts de fonctionnement par la rationalisation du matériel et par des investissements rentables

15. Un Administration communale à la pointe

1. Une commune qui gère son personnel de manière optimale

- 1 Mettre au point un programme de formation pluriannuel adapté pour chaque agent
- 2 Établir et respecter un calendrier d'évaluation / d'entretiens
- 3 Mettre en place une politique de recrutement à long terme
- 4 Fixer annuellement des objectifs clairs à chaque employé / ouvrier
- 5 Réévaluation / réorganisation des services et des attributions des employés afin d'optimaliser l'efficacité
- 6 Gestion des heures supplémentaires
- 7 Mise à jour des statuts et règlement de travail
- 8 Augmentation des synergies (CPAS, Communes voisines, ...)

2. Une commune qui donne à son administration les moyens de travailler de manière efficace

- 1 Renouvellement progressif du parc informatique
- 2 Mettre à disposition des agents un cadre de travail agréable
- 3 Développement d'une application Intranet
- 4 Mise en place des moyens nécessaires au maintien d'un esprit d'équipe
- Mettre en place une politique claire et universelle permettant de favoriser la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée

3. Une commune qui améliore la qualité d'accueil au citoyen

- 1 Mener une enquête de satisfaction / évaluation sur la qualité de l'accueil actuel
- 2 Rencontrer d'autres communes pour échanges d'expériences
- 3 Identification plus optimale des services et des attributions de chaque agent

4. Une commune qui améliore la communication avec le citoyen

- 1 Mise à jour et développement du site Internet
- 2 Gestion efficace de la page Facebook
- 3 Développement et gestion efficace d'un page Instagram
- 4 Mise en place d'un e-guichet / de l'e-box

5. Une commune éco-responsable

- Diminution progressive de l'utilisation du papier (et encre) au profit de la dématérialisation des documents
- 2 Réduction des déchets
- 3 Rationalisation des déplacements (co-voiturage, regroupement de commandes, home working...)
- 4 Poursuivre l'utilisation d'outillage électrique
- 5 Poursuivre la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux

Objectifs de développement durable

Le développement durable est une nouvelle conception de l'intérêt général. Il prend en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement d'une planète globalisée, notre maison commune. C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects écologique, social et économique des activités humaines : trois piliers à prendre en compte par les collectivités, comme par les entreprises et les individus ; on y ajoute souvent un quatrième pilier, culturel. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces enjeux. À ces trois piliers, s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance.

La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus, ...) au processus de décision ; elle est une forme de démocratie participative.

Le développement durable n'est pas un état statique d'harmonie, mais un processus dynamique et solidaire de transformation, dans lequel l'exploitation des ressources naturelles, le choix des investissements, l'orientation des changements techniques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir, comme avec les besoins du présent.



L'ensemble des actions/projets s'inscrivent dans un ou plusieurs de ces objectifs.

Les aspects financiers

Le contexte d'action des entités locales se voit aujourd'hui délimité par :

- l'incidence de la prise en charge du phasage de la cotisation de responsabilisation et de l'impact estimé du Tax shift ;
- une raréfaction des opportunités de subsidiation d'investissements et une révision de leurs critères d'attribution ;
- l'intégration des données budgétaires et comptables communales dans le périmètre d'endettement public de la Région wallonne et de l'Etat fédéral ;
- la prise en charge de coûts liés à des transferts de compétences vers les entités locales (Zones de police, Zone de secours, hôpitaux);
- le discernement des opérateurs financiers à accorder des prêts de longue durée (30 ans) à des conditions favorables aux entités présentant les soldes plus positifs ;
- l'obligation pour les pouvoirs locaux de présenter des ratios dans des branches d'activités (coût vérité en matière des déchets, gestion des Initiatives Locales d'Accueil des CPAS) ;
- la fixation d'échéances strictes tant en matière de dépôt d'estimations budgétaires que de reddition de comptes ;
- un accroissement des risques de modifications légales et de contentieux portant sur la sécurité des recettes (jurisprudence fiscale instable, transfert de compétences vers les entités fédérées...);

Concernant les investissements, outre la possibilité d'obtenir des subsides, les deux modes autonomes de financement des institutions locales sont le recours à l'emprunt ou le prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Le recours à l'emprunt permet d'augmenter considérablement la capacité d'investissement, dans les limites de la balise budgétaire imposée par la Région, mais engendre un report de charges sur le futur, un risque éventuel lié à la variation du taux et un risque d'incapacité de remboursement. Il convient dès lors de stabiliser la charge de dette dans le temps.

Associer des moyens budgétaires à un PST relève d'une gageure.

Sur le plan des dépenses, de nombreux projets ne peuvent être estimés de façon précise. Ainsi en va-t-il des projets qui préalablement nécessitent par exemple la désignation d'un auteur de projet capable d'estimer le coût même de l'investissement. Notons que de nombreux projets sont sans impact budgétaire significatif et supportables sur les crédits budgétaires récurrents.

En matière de recettes, les possibilités et taux de subsidiation sont inconnus à ce stade. Souvent, l'élaboration avancée du projet fait seulement apparaître les possibilités de financement. Enfin, il est impossible d'estimer les fonds propres qui seraient affectés compte tenu de l'imprévisibilité des résultats futurs.

Il convient de ne pas perdre de vue qu'un Programme Stratégique Transversal n'est pas un budget, ni une projection pluriannuelle. Il constitue avant tout un exercice de structuration et de planification des projets afin d'atteindre des objectifs précis. Cette planification conditionnera le cas échéant le démarrage ou la suspension, voire le report de projets en fonction de leurs coûts réels et de l'évolution du périmètre financier par année budgétaire.

La progressive mise à l'étude et exécution de projets conditionneront les possibilités de concrétiser ou non les investissements et projets envisagés. Le cas échéant, des choix d'opportunité et de priorité pourront être effectués, par exemple à l'occasion de l'instruction des budgets annuels ou de l'intégration des résultats comptables.

La détermination des incidences budgétaires est affectée par le type d'action. Étudiée au cas par cas, l'incidence ne pourra pas être déterminée systématiquement. En conséquence, une synthèse budgétaire partielle n'apporterait qu'une vision déformée de l'estimation financière.

Le PST devra faire l'objet d'une réflexion budgétaire pluriannuelle plus approfondie, prématurée à ce stade. L'objectif, outre le maintien des services actuels, est de garder des finances communales saines tenant compte de l'évolution des moyens liés au contexte macroéconomique incertain, ainsi qu'à toute décision future des autres niveaux de pouvoir.

ANNEXES

Annexes – Fiches projets



Projet	1 - Réunion publique annuelle de présentation des programmes de développement territorial
Objectif stratégique	1. Saint-Hubert, une commune qui croit en la démocratie participative et qui veut améliorer la communication vers le citoyen
Objectif opérationnel	1. Mettre le citoyen au centre de l'action de la commune
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	PCDR - Plan Communal de Développement Rural
Volet intene / externe	
Synergies	



Projet	1 - Mise en place de réunions d'information et/ou de consultation sur les projets stratégiques
Objectif stratégique	1. Saint-Hubert, une commune qui croit en la démocratie participative et qui veut améliorer la communication vers le citoyen
Objectif opérationnel	2. Consulter les citoyens
Objectif de développement durable	1 - Enjeu démocratique
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	1 - Se donner les moyens de trouver une personne pour améliorer le site Internet, la revue communale, développer les réseaux sociaux
Objectif stratégique	1. Saint-Hubert, une commune qui croit en la démocratie participative et qui veut améliorer la communication vers le citoyen
Objectif opérationnel	3. Mise à jour du site Internet, de la revue communale et des outils de communication (réseaux sociaux)
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Interne
Synergies	Commune



Projet	1 - Plantation d'un arbre pour les nouveaux-nés à l'occasion de la journée de l'arbre
Objectif stratégique	1. Saint-Hubert, une commune qui croit en la démocratie participative et qui veut améliorer la communication vers le citoyen
Objectif opérationnel	4. Améliorer l'accueil des nouveaux habitants
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Interne
Synergies	Commune



Projet	2 - Courrier d'accueil pour les nouveaux-nés avec information sur les divers services
Objectif stratégique	1. Saint-Hubert, une commune qui croit en la démocratie participative et qui veut améliorer la communication vers le citoyen
Objectif opérationnel	4. Améliorer l'accueil des nouveaux habitants
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Interne
Synergies	Commune



Projet	3 - Réception 1 fois par an dédiée à l'accueil des nouveaux-nés et à la remise de la prime de naissance
Objectif stratégique	1. Saint-Hubert, une commune qui croit en la démocratie participative et qui veut améliorer la communication vers le citoyen
Objectif opérationnel	4. Améliorer l'accueil des nouveaux habitants
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Interne
Synergies	Commune



Projet	4 - Création d'un "welcome book" pour les nouveaux habitants
Objectif stratégique	1. Saint-Hubert, une commune qui croit en la démocratie participative et qui veut améliorer la communication vers le citoyen
Objectif opérationnel	4. Améliorer l'accueil des nouveaux habitants
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Interne
Synergies	Commune



Projet	5 - Instauration d'une cérémonie d'accueil 1 fois par an pour les nouveaux habitants
Objectif stratégique	1. Saint-Hubert, une commune qui croit en la démocratie participative et qui veut améliorer la communication vers le citoyen
Objectif opérationnel	4. Améliorer l'accueil des nouveaux habitants
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Interne
Synergies	Commune



Projet	1 - Acquisition d'un système de sonorisation et de projection pour la salle du conseil communal
Objectif stratégique	1. Saint-Hubert, une commune qui croit en la démocratie participative et qui veut améliorer la communication vers le citoyen
Objectif opérationnel	5. Poursuivre l'analyse des moyens de sonorisation de la salle du conseil communal
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	1 - Création d'une résidence-service
Objectif stratégique	2. Saint-Hubert, une commune au sein de laquelle la santé pour tous est une priorité
Objectif opérationnel	1. Faire bénéficier les personnes âgées de logements autonomes tout en bénéficiant de services de proximité
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	Synergies Communes - CPAS
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune et CPAS



Projet	2 - Concrétisation de la ZACC
Objectif stratégique	2. Saint-Hubert, une commune au sein de laquelle la santé pour tous est une priorité
Objectif opérationnel	1. Faire bénéficier les personnes âgées de logements autonomes tout en bénéficiant de
	services de proximité
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	1 - Suivi et concrétisation du projet d'une nouvelle aile à la MRS du Home Herman
Objectif stratégique	2. Saint-Hubert, une commune au sein de laquelle la santé pour tous est une priorité
Objectif opérationnel	2. Répondre au manque de lits disponibles dans la MRS du Home Herman
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune et CPAS



Projet	1 - Inciter les cantines scolaires / communales à adhérer au projet Greedeal
Objectif stratégique	2. Saint-Hubert, une commune au sein de laquelle la santé pour tous est une priorité
Objectif opérationnel	3. Faire évoluer les cantines scolaires
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante 3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	2 - Revoir le processus de fourniture des repas scolaires afin de proposer des repas de meilleure qualité
Objectif stratégique	2. Saint-Hubert, une commune au sein de laquelle la santé pour tous est une priorité
Objectif opérationnel	3. Faire évoluer les cantines scolaires
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	Synergies Communes - CPAS
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune et CPAS



Projet	1 - Concrétisation du projet "C'est ma ruralité" - parcours santé dans le parc Dussart
Objectif stratégique	2. Saint-Hubert, une commune au sein de laquelle la santé pour tous est une priorité
Objectif opérationnel	4. Augmenter l'offre en parcours santé adaptés à tous
Objectif de développement durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	2 - Soutien aux et développement des projets "Sports sur ordonnance" et "Sport santé"
Objectif stratégique	2. Saint-Hubert, une commune au sein de laquelle la santé pour tous est une priorité
Objectif opérationnel	4. Augmenter l'offre en parcours santé adaptés à tous
Objectif de développement durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet

Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Objectif de développement durable

Programme principal

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

1 - Maintenir et développer l'accueil des touts-petits

2. Saint-Hubert, une commune au sein de laquelle la santé pour tous est une priorité

5. optimaliser l'accueil en matière de petite enfance

4 - Enjeu de la cohésion sociale

PST



Projet	1 - Saint-Hubert - Aménagement d'un espace intergénérationnel, d'un lieu de rencontre et de convivialité
Objectif stratégique	3. Saint-Hubert, une commune de développement social
Objectif opérationnel	1. Création d'un lieu d'écoute, de partage, d'échanges intergénérationnels, de formation et
	de mémoire
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	PCDR - Plan Communal de Développement Rural
Volet intene / externe	
Synergies	



Projet	2 - Renforcer les liens entre les associations qui occupent l'espace de l'Avenue Pol Poncelet
Objectif stratégique	3. Saint-Hubert, une commune de développement social
Objectif opérationnel	1. Création d'un lieu d'écoute, de partage, d'échanges intergénérationnels, de formation et
	de mémoire
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	Plan de Cohésion Sociale - PCS
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune et CPAS



Projet 1 - Mise en place et développement du repair café

Objectif stratégique 3. Saint-Hubert, une commune de développement social

Objectif opérationnel 2. Poursuite du soutien aux associations oeuvrant dans le secteur social

Objectif de développement durable 4 - Enjeu de la cohésion sociale

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) Plan de Cohésion Sociale - PCS

Volet intene / externe Externe



Projet 2 - Création d'une donnerie

Objectif stratégique 3. Saint-Hubert, une commune de développement social

Objectif opérationnel 2. Poursuite du soutien aux associations oeuvrant dans le secteur social

Objectif de développement durable 4 - Enjeu de la cohésion sociale

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) Plan de Cohésion Sociale - PCS

Volet intene / externe Interne



Projet 3 - Création d'un EPN

Objectif stratégique 3. Saint-Hubert, une commune de développement social

Objectif opérationnel 2. Poursuite du soutien aux associations oeuvrant dans le secteur social

Objectif de développement durable 4 - Enjeu de la cohésion sociale

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) Plan de Cohésion Sociale - PCS

Volet intene / externe Externe



Projet 4 - Mise en place et développement du taxi social

Objectif stratégique 3. Saint-Hubert, une commune de développement social

Objectif opérationnel 2. Poursuite du soutien aux associations oeuvrant dans le secteur social

Objectif de développement durable 4 - Enjeu de la cohésion sociale

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) Plan de Cohésion Sociale - PCS

Volet intene / externe Externe

Synergies Commune et CPAS



Projet	5 - Mise à l'emploi de publics spécifiques (personnes handicapées, anciens détenus, toxicomanes,)
Objectif stratégique	3. Saint-Hubert, une commune de développement social
Objectif opérationnel	2. Poursuite du soutien aux associations oeuvrant dans le secteur social
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	Plan de Cohésion Sociale - PCS
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet 6 - Ateliers/activités au sein des maisons de repos et lieux d'accueil de personnes âgées

Objectif stratégique 3. Saint-Hubert, une commune de développement social

Objectif opérationnel 2. Poursuite du soutien aux associations oeuvrant dans le secteur social

Objectif de développement durable 4 - Enjeu de la cohésion sociale

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) Plan de Cohésion Sociale - PCS

Volet intene / externe Externe

Synergies Commune et CPAS



Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Objectif de développement durable

Programme principal

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

7 - Fête des Associations de l'entité

3. Saint-Hubert, une commune de développement social

2. Poursuite du soutien aux associations oeuvrant dans le secteur social

4 - Enjeu de la cohésion sociale

PST

PCDR - Plan Communal de Développement Rural, Plan de Cohésion Sociale - PCS



Projet 8 - Établir le cadastre des associations actives sur le territoire

Objectif stratégique 3. Saint-Hubert, une commune de développement social

Objectif opérationnel 2. Poursuite du soutien aux associations oeuvrant dans le secteur social

Objectif de développement durable 4 - Enjeu de la cohésion sociale

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) Synergies Communes - CPAS

Volet intene / externe Externe

Synergies Commune et CPAS



1 - Hatrival - Maison de village

Objectif stratégique

3. Saint-Hubert, une commune de développement social

Objectif opérationnel

3. Soutien aux clubs des jeunes par la mise à disposition de locaux

Objectif de développement durable

4 - Enjeu de la cohésion sociale

Programme principal

PST

Programme(s) secondaire(s)

PCDR - Plan Communal de Développement Rural

Volet intene / externe

Synergies

Commune de Saint-Hubert - PST 2019-2024



Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Objectif de développement durable

Programme principal

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

1 - Awenne - Aménagement de la maison de village

3. Saint-Hubert, une commune de développement social

4. Soutien aux associations locales par la mise à disposition de locaux

4 - Enjeu de la cohésion sociale

PST

PCDR - Plan Communal de Développement Rural



Projet

Objectif stratégique

4. Saint-Hubert, une commune qui garantit la qualité de l'enseignement

Objectif opérationnel

1. Renforcement du cadre éducatif

Objectif de développement durable

Programme principal

PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

1- Prise en charge par le PO de 34 périodes

4. Saint-Hubert, une commune qui garantit la qualité de l'enseignement

2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Externe

Externe

Commune



Projet	2 - Augmentation de la dotation, via le plan de pilotage, pour une aide administrative supplémentaire
Objectif stratégique	4. Saint-Hubert, une commune qui garantit la qualité de l'enseignement
Objectif opérationnel	1. Renforcement du cadre éducatif
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	1 - Création d'un espace naturel dans certains établissements dans le cadre du projet "Osons le vert"
Objectif stratégique	4. Saint-Hubert, une commune qui garantit la qualité de l'enseignement
Objectif opérationnel	2. Permettre au corps enseignant de dispenser certains cours en adéquation avec l'environnement naturel de la commune
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	2 - Développement de synergie avec le CRIE et de la collaboration avec la MCFA
Objectif stratégique	4. Saint-Hubert, une commune qui garantit la qualité de l'enseignement
Objectif opérationnel	2. Permettre au corps enseignant de dispenser certains cours en adéquation avec l'environnement naturel de la commune
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet

Objectif stratégique

4. Saint-Hubert, une commune qui garantit la qualité de l'enseignement

Objectif opérationnel

3. Ouverture des écoles à des experts-bénévoles

Objectif de développement durable

Programme principal

PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

1 - Mise en place du Plan de pilotage

4. Saint-Hubert, une commune qui garantit la qualité de l'enseignement

3. Ouverture des écoles à des experts-bénévoles

2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Externe

Commune



Projet

Objectif stratégique

4. Saint-Hubert, une commune qui garantit la qualité de l'enseignement

Objectif opérationnel

3. Ouverture des écoles à des experts-bénévoles

Objectif de développement durable

Programme principal

PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

Commune



Projet	1 - Engagement / maintien d'un second surveillant pour les temps de midi
Objectif stratégique	4. Saint-Hubert, une commune qui garantit la qualité de l'enseignement
Objectif opérationnel	4. Maintien et développement de l'accueil et des activités extrascolaires
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	2 - Mise en place de projets (ateliers cuisine,)
Objectif stratégique	4. Saint-Hubert, une commune qui garantit la qualité de l'enseignement
Objectif opérationnel	4. Maintien et développement de l'accueil et des activités extrascolaires
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet 1 - Suivi de l'affectation du Palais abbatial

Objectif stratégique 5. Saint-Hubert, pôle culturel

Objectif opérationnel 1. Mettre à disposition un endroit dédié à la culture via un financement extérieur

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Externe

Synergies Commune



Projet	2 - Soutenir et promouvoir une culture de proximité dans les salles de village (collaboration avec la MCFA)
Objectif stratégique	5. Saint-Hubert, pôle culturel
Objectif opérationnel	1. Mettre à disposition un endroit dédié à la culture via un financement extérieur
Objectif de développement durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	1 - Maintien de l'adhésion à la MCFA, au GAL et au Royal Juillet Musical
Objectif stratégique	5. Saint-Hubert, pôle culturel
Objectif opérationnel	2. Développer les partenariats avec les communes voisines
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	1 - Poursuite de la reconnaissance de la Trompe de Chasse
Objectif stratégique	5. Saint-Hubert, pôle culturel
Objectif opérationnel	3. Développement, reconnaissance et restauration du patrimoine local et devoir de mémoire
Objectif de développement durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	2 - Remise sur pied d'une fanfare locale
Objectif stratégique	5. Saint-Hubert, pôle culturel
Objectif opérationnel	3. Développement, reconnaissance et restauration du patrimoine local et devoir de
	mémoire
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	3 - Collaboration avec les écoles pour le devoir de mémoire
Objectif stratégique	5. Saint-Hubert, pôle culturel
Objectif opérationnel	3. Développement, reconnaissance et restauration du patrimoine local et devoir de mémoire
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	4 - Soutien au Musée Redouté
Objectif stratégique	5. Saint-Hubert, pôle culturel
Objectif opérationnel	3. Développement, reconnaissance et restauration du patrimoine local et devoir de mémoire
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	5 - Organisation de manifestations soutenant l'attractivité et la réputation du territoire
Objectif stratégique	5. Saint-Hubert, pôle culturel
Objectif opérationnel	3. Développement, reconnaissance et restauration du patrimoine local et devoir de mémoire
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	PCDR - Plan Communal de Développement Rural
Volet intene / externe	
Synergies	



Projet	6 - Promotion des troupes dialectales locales
Objectif stratégique	5. Saint-Hubert, pôle culturel
Objectif opérationnel	3. Développement, reconnaissance et restauration du patrimoine local et devoir de mémoire
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	1 - Mise en oeuvre de l'action "Ose ton village"
Objectif stratégique	5. Saint-Hubert, pôle culturel
Objectif opérationnel	4. Mise en place de programmes permettant aux villages de vivre également au travers de leur histoire
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Externe
Synergies	Commune



Projet	1 - Mise à niveau des infrastructures sportives existantes (Hall sportif, piscine, terrains de tennis,)
Objectif stratégique	6. Saint-Hubert, le sport pour tous
Objectif opérationnel	1. Maintien et développement des infrastructures sportives
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	
Synergies	



Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Objectif de développement durable

Programme principal

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

2 - Créations de nouvelles infrastructures sportives

6. Saint-Hubert, le sport pour tous

1. Maintien et développement des infrastructures sportives

4 - Enieu de la cohésion sociale

PST



Projet	1 - Saint-Hubert - Etude de faisabilité d'échoppes dans les caves du Palais abbatial
Objectif stratégique	7. Saint-Hubert, une commune qui développe son économie, ses commerces et son agriculture
Objectif opérationnel	1. Développement de l'activité commerciale et artisanale au centre Ville dans un esprit de qualité urbanistique
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	PCDR - Plan Communal de Développement Rural
Volet intene / externe	
Synergies	



Projet	1 - Réalisation d'une halle couverte
Objectif stratégique	7. Saint-Hubert, une commune qui développe son économie, ses commerces et son agriculture
	19···················
Objectif opérationnel	2. Soutien aux producteurs locaux, développement des circuits courts et des synergies
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	PCDR - Plan Communal de Développement Rural
Volet intene / externe	
Synergies	



Projet	2 - Étude de faisabilité d'un commerce-tremplin
Objectif stratégique	7. Saint-Hubert, une commune qui développe son économie, ses commerces et son agriculture
Objectif opérationnel	Soutien aux producteurs locaux, développement des circuits courts et des synergies
- ,	
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	PCDR - Plan Communal de Développement Rural
Volet intene / externe	
Synergies	



Projet	1 - Saint-Hubert - ZAE - Construction de halls relais
Objectif stratégique	7. Saint-Hubert, une commune qui développe son économie, ses commerces et son agriculture
	ag saita s
Objectif opérationnel	3. Valorisation économique de certaines zones, certains pôles
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	PCDR - Plan Communal de Développement Rural
Volet intene / externe	
Synergies	



Projet 1 - Awenne - Création de logements tremplin

Objectif stratégique 8. Saint-Hubert, créer du logement à la portée de tous

Objectif opérationnel 1. Favoriser l'accès à la propriété pour tous

Objectif de développement durable 4 - Enjeu de la cohésion sociale

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) PCDR - Plan Communal de Développement Rural

Volet intene / externe Externe



Projet	1 - Création de logements intergénérationnels
Objectif stratégique	8. Saint-Hubert, créer du logement à la portée de tous
Objectif opérationnel	2. Création d'un quartier convivial et chaleureux, incluant l'esprit d'habitat partagé et intergénérationnel
Objectif de développement durable	4 - Enjeu de la cohésion sociale
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	PCDR - Plan Communal de Développement Rural
Volet intene / externe	
Synergies	



Projet	1 - Optimiser la plateforme touristique
Objectif stratégique	9. Saint-Hubert, un tourisme évolutif
Objectif opérationnel	1. Coordonner les actions des acteurs du secteur du tourisme présents sur le territoire de la Commune
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	
Synergies	



1 - e-connect à développer

Objectif stratégique

9. Saint-Hubert, un tourisme évolutif

Objectif opérationnel

2. Améliorer la qualité de l'accueil

Objectif de développement durable

2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal

PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe



Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Objectif de développement durable

Programme principal

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

2 - Mettre en place un accueil touristique de qualité

9. Saint-Hubert, un tourisme évolutif

2. Améliorer la qualité de l'accueil

2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante



Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Objectif de développement durable

Programme principal

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

3 - Poursuivre le développement de la plateforme touristique sur le site de l'aérodrome

9. Saint-Hubert, un tourisme évolutif

2. Améliorer la qualité de l'accueil

2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante



Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Objectif de développement durable

Programme principal

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

1 - Continuer à développer l'attrait touristique lié à la forêt

9. Saint-Hubert, un tourisme évolutif

3. Placer la forêt au coeur du développement touristique de la Commune

2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante



Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Objectif de développement durable

Programme principal

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

1 - Confection d'un 2e Programme de Rénovation urbaine

10. Saint-Hubert, la conservation et la mise en valeur de son patrimoine

1. Poursuite de la rénovation urbaine

3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires

PST



1 - Mirwart - Aménagement du centre du village

Objectif stratégique

10. Saint-Hubert, la conservation et la mise en valeur de son patrimoine

Objectif opérationnel

2. Maintien et entretien des espaces verts

Objectif de développement durable

Programme principal

PST

Programme(s) secondaire(s)

PCDR - Plan Communal de Développement Rural

Volet intene / externe



Projet 1 - Aménagement de la liaison Arville-Poix

Objectif stratégique 11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages

Objectif opérationnel 1. Entretien et rénovation des voiries communales

Objectif de développement durable 3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) Entretien exceptionnel des voiries

Volet intene / externe Externe



Projet 2 - Réfection de la rue Joseph Calozet et route de Mormont

Objectif stratégique 11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages

Objectif opérationnel 1. Entretien et rénovation des voiries communales

Objectif de développement durable 3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) Entretien exceptionnel des voiries

Volet intene / externe Externe



Projet 3 - Aménagement de l'Impasse Verly

Objectif stratégique 11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages

Objectif opérationnel 1. Entretien et rénovation des voiries communales

Objectif de développement durable 3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) Entretien exceptionnel des voiries

Volet intene / externe Externe



Projet 4 - Aménagement de la jonction entre la rue de Lorcy et la route d'Arville

Objectif stratégique 11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages

Objectif opérationnel 1. Entretien et rénovation des voiries communales

Objectif de développement durable 3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) Entretien exceptionnel des voiries

Volet intene / externe Externe



Projet	5 - Aménagement du carrefour rue des Rogations, route d'Hatrival et Avenue Paul Poncelet
Objectif stratégique	11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages
Objectif opérationnel	1. Entretien et rénovation des voiries communales
Objectif de développement durable	3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	Entretien exceptionnel des voiries
Volet intene / externe	
Synergies	



Projet 6 - Egoutage à Awenne - Exclusif SPGE

Objectif stratégique 11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages

Objectif opérationnel 1. Entretien et rénovation des voiries communales

Objectif de développement durable 3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) Entretien exceptionnel des voiries

Volet intene / externe Externe



7 - Aménagement de la rue St-Roch et rue de la Comane

Objectif stratégique

11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages

Objectif opérationnel

1. Entretien et rénovation des voiries communales

Objectif de développement durable

3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Programme principal

PST

Programme(s) secondaire(s)

Entretien exceptionnel des voiries

Volet intene / externe

Externe



8 - Aménagement de la rue de Lorcy

Objectif stratégique

11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages

Objectif opérationnel

1. Entretien et rénovation des voiries communales

Objectif de développement durable

3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoire

Programme principal

PST

Programme(s) secondaire(s)

Entretien exceptionnel des voiries

Volet intene / externe

Externe



9 - Réfection de la rue de Namoisy

Objectif stratégique

11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages

Objectif opérationnel

1. Entretien et rénovation des voiries communales

Objectif de développement durable

3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Programme principal

PST

Programme(s) secondaire(s)

Entretien exceptionnel des voiries

Volet intene / externe

Externe



Projet 10 - Aménagement de la rue Redouté

Objectif stratégique 11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages

Objectif opérationnel 1. Entretien et rénovation des voiries communales

Objectif de développement durable 3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) Entretien exceptionnel des voiries

Volet intene / externe Externe



Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Objectif de développement durable

Programme principal

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

1 - Mise en place de navettes entre hauts lieux touristiques du territoire

11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages

2. Amélioration de la mobilité et des équipements de voirie

3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires

PST



Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Objectif de développement durable

Programme principal

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

2 - Elaboration d'un schéma de développement communal (SDC)

11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages

2. Amélioration de la mobilité et des équipements de voirie

3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires

PST



Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Objectif de développement durable

Programme principal

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies

1 - Achèvement du réseau de voies lentes (en étoile)

11. Saint-Hubert, repenser la mobilité dans la ville et les villages

3. Création de voies lentes et liaisons entre ville et villages

3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires

4 - Enjeu de la cohésion sociale

PST



Projet	1 - Concrétisation des actions validées par le PAED (Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat)
Objectif stratégique	12. Saint-Hubert, préserver l'eau et l'environnement et développer l'utilisation d'énergies vertes
Objectif opérationnel	1. Réduire les consommations énergétiques (bâtiments communaux, éclairage)
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante 3 - Enjeu de la transition des communautés et des territoires
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	
Synergies	



1 - Faire un état des lieux de culte, du petit patrimoine religieux et des sépultures

Objectif stratégique

13. Saint-Hubert, le respect des lieux cultuels

Objectif opérationnel

1. Entretien du patrimoine cultuel de la commune, dans la ville et dans les villages

Objectif de développement durable

Programme principal

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Synergies



Projet 1 - Création d'un cimetière forestier

Objectif stratégique 13. Saint-Hubert, le respect des lieux cultuels

Objectif opérationnel 2. Diversification des cimetières traditionnels

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Externe

Synergies



Projet	1 - Proposer annuellement un budget participatif pour Saint-Hubert et pour un village sur un thème prédéfini
Objectif stratégique	14. Saint-Hubert, des finances autrement
Objectif opérationnel	1. Aide à la promotion de projets de quartier via des budgets participatifs
Objectif de développement durable	
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	
Synergies	



Projet	1 - Réduction des coûts de fonctionnement par la rationnalisation du matériel et par des investissements rentables
Objectif stratégique	14. Saint-Hubert, des finances autrement
Objectif opérationnel	2. Soutien des projets via des moyens de financement nouveaux et innovants
Objectif de développement durable	
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	
Synergies	



Projet1- Mettre au point un programme de formation pluriannuel adapté pour chaque agentObjectif stratégique15. Un Administration communale à la pointeObjectif opérationnel1. Une commune qui gère son personnel de manière optimaleObjectif de développement durable2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performanteProgramme principalPSTProgramme(s) secondaire(s)InterneVolet intene / externeInterneSynergiesInterne



Projet 2 - Etablir et respecter un calendrier d'évaluation / d'entretiens

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 1. Une commune qui gère son personnel de manière optimale

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet 3 - Mettre en place une politique de recrutement à long terme

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 1. Une commune qui gère son personnel de manière optimale

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet 4 - Fixer annuellement des objectifs clairs à chaque employé / ouvrier

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 1. Une commune qui gère son personnel de manière optimale

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet	5 - Réévaluation / réorganisation des services et des attributions des employés afin d'optimaliser l'efficacité
Objectif stratégique	15. Un Administration communale à la pointe
Objectif opérationnel	1. Une commune qui gère son personnel de manière optimale
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Interne
Synergies	



Projet 6 - Gestion des heures supplémentaires

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 1. Une commune qui gère son personnel de manière optimale

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet 7 - Mise à jour des statuts et règlement de travail

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 1. Une commune qui gère son personnel de manière optimale

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet 8 - Augmentation des synergies (CPAS, Communes voisines, ...)

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 1. Une commune qui gère son personnel de manière optimale

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet	1 - Renouvellement progressif du parc informatique
Objectif stratégique	15. Un Administration communale à la pointe
Objectif opérationnel	2. Une commune qui donne à son administration les moyens de travailler de manière efficace
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Interne
Synergies	



Projet	2 - Mettre à disposition des agents un cadre de travail agréable
Objectif stratégique	15. Un Administration communale à la pointe
Objectif opérationnel	2. Une commune qui donne à son administration les moyens de travailler de manière efficace
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Interne
Synergies	



Projet	3 - Développement d'une application Intranet	
Objectif stratégique	15. Un Administration communale à la pointe	
Objectif opérationnel	2. Une commune qui donne à son administration les moyens de travailler de manière efficace	
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante	
Programme principal	PST	
Programme(s) secondaire(s)		
Volet intene / externe	Interne	
Synergies		



Projet	4 - Mise en place des moyens nécessaires au maintien d'un esprit d'équipe	
Objectif stratégique	15. Un Administration communale à la pointe	
Objectif opérationnel	2. Une commune qui donne à son administration les moyens de travailler de manière efficace	
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante	
Programme principal	PST	
Programme(s) secondaire(s)		
Volet intene / externe	Interne	
Synergies		



Projet	5 - Mettre en place une politique claire et universelle permettant de favoriser la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée
Objectif stratégique	15. Un Administration communale à la pointe
Objectif opérationnel	2. Une commune qui donne à son administration les moyens de travailler de manière
	efficace
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante
Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	
Volet intene / externe	Interne
Synergies	



Projet 1- Mener une enquête de satisfaction / évaluation sur la qualité de l'accueil actuel

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 3. Une commune qui améliore la qualité d'accueil au citoyen

Objectif de développement durable 2- Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet 2 - Rencontrer d'autres communes pour échanges d'expériences

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 3. Une commune qui améliore la qualité d'accueil au citoyen

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet 3 - Identification plus optimale des services et des attributions de chaque agent

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 3. Une commune qui améliore la qualité d'accueil au citoyen

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet

Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Objectif de développement durable

Programme principal

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

1- Mise à jour et développement du site Internet

15. Un Administration communale à la pointe

4. Une commune qui améliore la communication avec le citoyen

2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe

Interne



Projet 2 - Gestion efficace de la page Facebook

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 4. Une commune qui améliore la communication avec le citoyen

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet 3 - Développement et gestion efficace d'un page Instagram

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 4. Une commune qui améliore la communication avec le citoyen

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet 4 - Mise en place d'un e-guichet / de l'e-box

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 4. Une commune qui améliore la communication avec le citoyen

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet	1 - Diminution progressive de l'utilisation du papier (et encre) au profit de la dématérialisation des documents	
Objectif stratégique	15. Un Administration communale à la pointe	
Objectif opérationnel	5. Une commune éco-responsable	
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante	
Programme principal	PST	
Programme(s) secondaire(s)		
Volet intene / externe	Interne	
Synergies		



Projet 2 - Réduction des déchets

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 5. Une commune éco-responsable

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet	3 - Rationalisation des déplacements (co-voiturage, regroupement de commandes, home working)	
Objectif stratégique	15. Un Administration communale à la pointe	
Objectif opérationnel	5. Une commune éco-responsable	
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante	
Programme principal	PST	
Programme(s) secondaire(s)		
Volet intene / externe	Interne	
Synergies		



Projet 4 - Poursuivre l'utilisation d'outillage électrique

Objectif stratégique 15. Un Administration communale à la pointe

Objectif opérationnel 5. Une commune éco-responsable

Objectif de développement durable 2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Volet intene / externe Interne

Synergies



Projet	5 - Poursuivre la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux	
Objectif stratégique	15. Un Administration communale à la pointe	
Objectif opérationnel	5. Une commune éco-responsable	
Objectif de développement durable	2 - Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante	
Programme principal	PST	
Programme(s) secondaire(s)		
Volet intene / externe	Interne	
Synergies		

Annexes - Statistiques

Profil Socio-Démographique

SAINT-HUBERT

Code INS	84059
Code Cluster	W4
Cluster Socio-économique	Communes rurales touristiques avec vieillissement de la population
Arrondissement	Arrondissement de Neufchâteau
Province	Luxembourg
Région	Wallonie



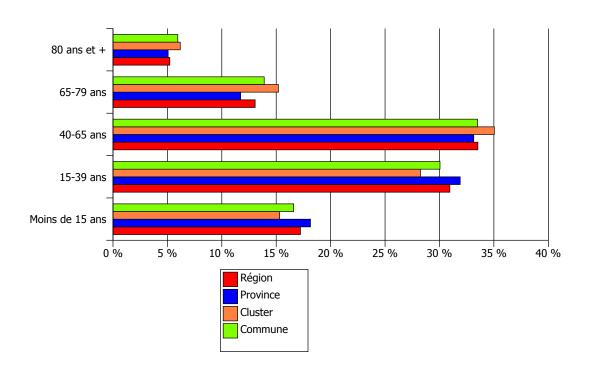
1. Indicateurs démographiques - niveau de vieillissement de la population *

1.1. Structure démographique

Population 2018

SAINT-HUBERT	Femme	%	Homme	%	Total	en %
Moins de 15 ans	445	48,1 %	480	51,9 %	925	16,6 %
15-39 ans	804	48,0 %	870	52,0 %	1.674	30,0 %
40-65 ans	936	50,2 %	930	49,8 %	1.866	33,5 %
65-79 ans	393	50,8 %	381	49,2 %	774	13,9 %
80 ans et +	222	66,9 %	110	33,1 %	332	6,0 %
Total	2.800	50,3 %	2.771	49,7 %	5.571	100,0%

Structure par âge - Comparaison : population 2018



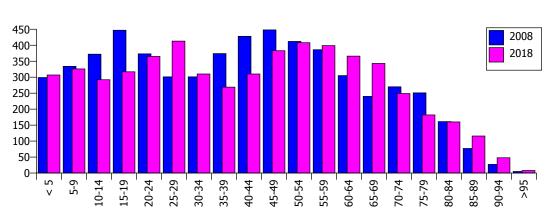
^{*} Source in SPF LECONOMIC POSSE 2019-2024

1.2. Evolution démographique : 2008-2018

Evolution de la population totale

SAINT-HUBERT	2008	2018	Variat° abs	Variat° %
Moins de 15 ans	1.005	925	-80	-8,0 %
15-39 ans	1.796	1.674	-122	-6,8 %
40-65 ans	1.979	1.866	-113	-5,7 %
65-79 ans	761	774	13	1,7 %
80 ans et +	270	332	62	23,0 %
Total	5.811	5.571	-240	-4,1 %

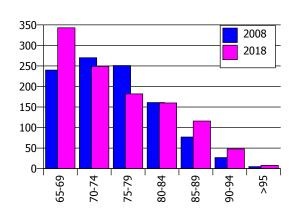
Nombre d'habitants



Evolution de la population de plus de 65 ans

	2008	2018	Var. abs.	Var. %
65-69	240	343	103	42,9 %
70-74	270	249	-21	-7,8 %
75-79	251	182	-69	-27,5 %
80-84	161	160	-1	-0,6 %
85-89	77	116	39	50,6 %
90-94	27	48	21	77,8 %
>95	5	8	3	60,0 %
Total > 65 ans	1.031	1.106	75	7,3 %

SAINT-HUBERT



Le vieillissement de la population : une tendance fondamentale

À l'instar de la plupart des pays développés, la Belgique se trouve en pleine phase de transition démographique, combinant une diminution du taux de fécondité à une augmentation considérable de l'espérance de vie. Les nouvelles prévisions démographiques du Bureau fédéral du plan font état d'une croissance de la population belge de 10,6 millions en 2007 à 12,6 millions en 2060 (+ 19,6 %), mais également d'un glissement de la concentration de la population vers les catégories d'âge plus élevées (avec un part de 26,3 % pour les personnes de 65 ans et plus).

^{*} Source in Seef de conformies in PGSJE 2019-2024

Evolution de la population de + de 60 ans - comparaison

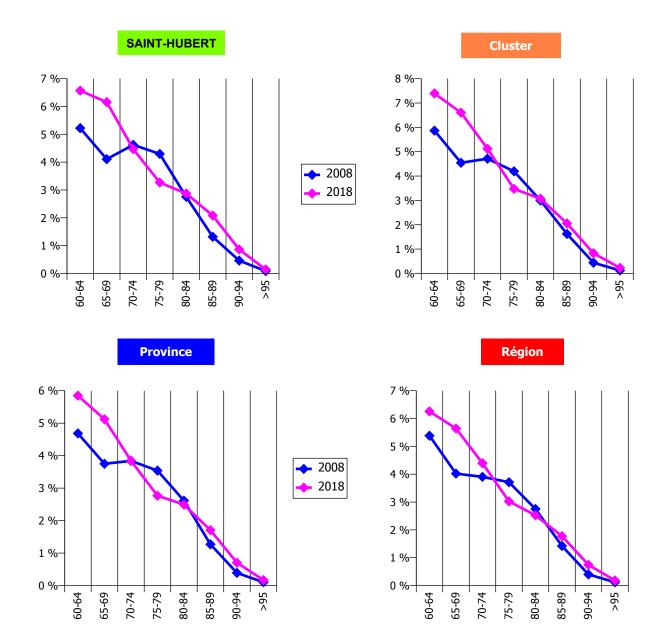
En % de la population totale

	SAINT-HUBERT		
	2008	2018	
60-64	5,2 %	6,6 %	
65-69	4,1 %	6,2 %	
70-74	4,6 %	4,5 %	
75-79	4,3 %	3,3 %	
80-84	2,8 %	2,9 %	
85-89	1,3 %	2,1 %	
90-94	0,5 %	0,9 %	
>95	0,1 %	0,1 %	
Pop > 60	22,9 %	26,4 %	

Cluster		
2008	2018	
5,9 %	7,4 %	
4,5 %	6,6 %	
4,7 %	5,1 %	
4,2 %	3,5 %	
3,0 %	3,1 %	
1,6 %	2,1 %	
0,4 %	0,8 %	
0,1 %	0,2 %	
24,5 %	28,8 %	

Province				
2008	2018			
4,7 %	5,8 %			
3,7 %	5,1 %			
3,8 %	3,8 %			
3,5 %	2,8 %			
2,6 %	2,5 %			
1,3 %	1,7 %			
0,4 %	0,7 %			
0,1 %	0,2 %			
20,2 %	22,7 %			

Rég	Région				
2008	2018				
5,4 %	6,3 %				
4,0 %	5,6 %				
3,9 %	4,4 %				
3,7 %	3,0 %				
2,8 %	2,5 %				
1,4 %	1,8 %				
0,4 %	0,7 %				
0,1 %	0,2 %				
21,7 %	24,5 %				



^{*} Source in SPF de connemie de PGSUF 2019-2024

Evolution comparative des coefficients démographiques : 2008-2018

Vieillissement	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
2008	102,6 %	110,6 %	80,8 %	92,8 %
2018	119,6 %	139,6 %	92,6 %	106,1 %
Différence 2008-18	17,0 %	29,0 %	11,8 %	13,4 %
Dépendance				
2008	53,9 %	55,5 %	53,5 %	51,8 %
2018	57,4 %	58,0 %	53,7 %	55,1 %
Différence 2008-18	3,4 %	2,5 %	0,2 %	3,3 %
Dépendance âgés				
2008	27,3 %	29,1 %	23,9 %	24,9 %
2018	31,2 %			28,4 %
Différence 2008-18	3,9 %	4,7 %	1,9 %	3,4 %
Vieillissement actifs pot.				
2008	110,2 %	117,1 %	96,4 %	105,3 %
2018	111,5 %	124,0 %	103,9 %	108,3 %
Différence 2008-18	1,3 %	6,9 %	7,5 %	3,0 %
Intensité du vieillissement				
2008	26,2 %	27,8 %	28,2 %	28,7 %
2018	30,0 %	28,9 %	30,2 %	28,6 %
Différence 2008-18	3,8 %	1,1 %	1,9 %	-0,2 %

Principaux indicateurs de structure démographique : définition *				
Ce coefficient représente la part des plus âgés (65 ans et pl rapport a celle des plus jeunes (moins de 15 ans). Il est exp pourcentage.				
Coefficient de dépendance	Ce coefficient s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (moins de 15 ans, 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (15 à 64 ans). Il est exprimé en pourcentage.			
Coefficient de dépendance des âgés	Il s'agit de la partie du coefficient de dépendance qui ne concerne que les 65 ans et plus. Il est exprimé en pourcentage.			
Coefficient de vieillissement des actifs potentiels	Si l'on sépare les actifs potentiels (les 15-64 ans) en deux groupes d'âges de 25 ans, ce coefficient mesure la proportion des plus âgés d'entre eux (40-64 ans) par rapport au plus jeunes (15-39 ans). Il est exprimé en pourcentage.			
Coefficient d'intensité du vieillissement	Ce coefficient représente, au sein des âgés (65 ans et plus), le pourcentage des plus âgés d'entre eux (80 ans et plus).			

^{*} Source in SPE de comamie de PGSJF 2019-2024

Evolution démographique - Composantes *

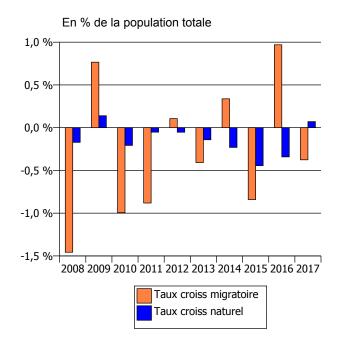
Evolution démographique au niveau communal

L'analyse démographique, généralement traitée au niveau macroéconomique, présente toutefois un grand intérêt au niveau local. La commune est en effet l'unité spatiale qui maximise les différences démographiques et où l'évolution peut connaître les plus grandes fluctuations au cours d'une période considérée.

L'évolution de la population au cours d'une période considérée résulte à la fois d'une composante naturelle (c-à-d l'écart entre les naissances et les décès) et d'une composante migratoire (c-à-d de l'écart entre les arrivées et les départs). Ces deux composantes peuvent être alternativement ou simultanément positives ou négatives d'une année à l'autre.

Commune : SAINT-HUBERT

Année	Population au 1/1	Solde naturel	Solde migratoire	Variat° populat°
2008	5.811	-10	-84	-94
2009	5.717	8	44	52
2010	5.769	-12	-57	-69
2011	5.700	-3	-50	-53
2012	5.647	-3	6	3
2013	5.650	-8	-23	-31
2014	5.619	-13	19	6
2015	5.625	-25	-47	-72
2016	5.553	-19	54	35
2017	5.588	4	-21	-17
2008-2017		-81	-159	-240



Pour la majorité des communes (+/-80%), le rôle du bilan migratoire est toutefois plus déterminant que celui du bilan naturel. Les grandes agglomérations du pays (les communes bruxelloises exceptées, car soutenue par une forte immigration internationale), et les communes très rurales présentent un bilan démographique le plus souvent négatif. A contrario, les communes périurbaines, de nombreuses communes frontalières et les communes touristiques (notamment sous l'influence de l'installation de pensionnés) connaissent une évolution démographique positive.

Evolution comparative (taux de croissance 2008-2017 en % de la population)

2008-2017	Solde naturel	Solde migratoire	Taux croiss. tot
SAINT-HUBERT	-1,43 %	-2,78 %	-4,22 %
Cluster	-3,11 %	4,16 %	1,04 %
Province	2,08 %	4,93 %	7,00 %
Région	0,41 %	4,32 %	4,73 %

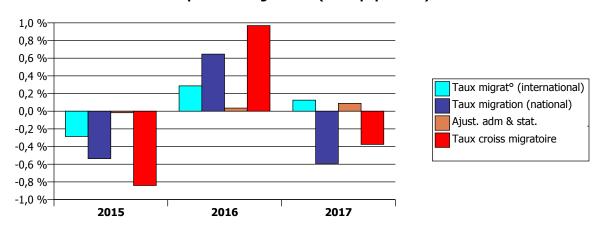
^{*} Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE

Evolution des composantes migratoires

SAINT-HUBERT

	Immigrations internationales	Emigrations internationales	Solde migratoire (international)	Solde migratoire (national)	Adaptat° admin. & ajust. stat.	Solde migratoire total
2013	27	21	6	-28	-1	-23
2014	30	28	2	22	-5	19
2015	16	32	-16	-30	-1	-47
2016	30	14	16	36	2	54
2017	17	10	7	-33	5	-21
Total	120	105	15	-33	0	-18

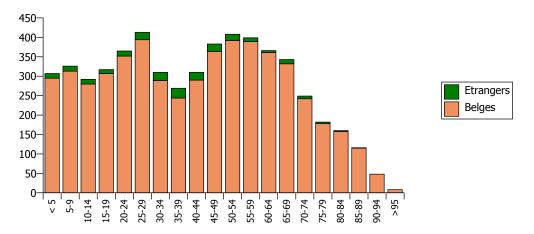
Taux de croissance des composantes migratoires (en % population)



Part de la population belge et étrangère

% Pop. étrangère	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
2008	2,04 %	4,27 %	5,60 %	9,30 %
2018	3,95 %	4,65 %	7,84 %	10,19 %
Différence 2008-18	1,91 %	0,38 %	2,24 %	0,88 %

Répartition de la population belge et étrangère par catégories d'âge (2018)



^{*} Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE

Autres indicateurs d'évolution et de structure démographique

Taux natalité	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
2008	0,96 %	1,03 %	1,27 %	1,17 %
2017	1,32 %	0,92 %	1,06 %	1,02 %
Moyenne 2008-17	1,01 %	0,97 %	1,17 %	1,10 %
Taux mortalité				
2008	1,14 %	1,27 %	0,99 %	1,08 %
2017	1,25 %	1,29 %	0,97 %	1,05 %
Moyenne 2008-2017	1,16 %	1,28 %	0,96 %	1,06 %
Rap. masculinité				
2008	96,01 %	95,96 %	97,43 %	93,81 %
2018	98,96 %	98,09 %	99,00 %	95,47 %
Evolut° 2008-18	2,96 %	2,13 %	1,57 %	1,65 %

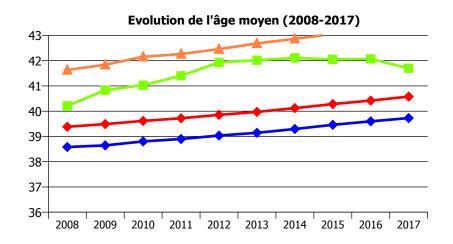
L'évolution naturelle de la population (soit le solde naturel) est elle-même influencée par le taux de natalité et de mortalité soit respectivement le nombre de naissances et le nombre de décès enregistré au cours d'une année rapporté à la population totale. La répartition de la population selon l'âge exerce évidemment une influence déterminante sur le mouvement naturel.

Enfin, le rapport de masculinité s'obtient en divisant le nombre d'hommes par le nombre de femmes. Ce rapport évolue également avec l'âge. Il est supérieur à 100% à la naissance et pour les tranches d'âges les plus jeunes ; les naissances de garçons étant en moyenne supérieure aux filles. Il est par contre inférieur à 100% pour les tranches d'âge les plus élevées, l'espérance de vie étant sensiblement plus élevées pour les femmes que pour les hommes. Au total, les deux phénomènes ont tendance à se compenser de sorte que le rapport de masculinité est généralement proche de 100% pour l'ensemble de la population. Avec le vieillissement de la population, et la sur-représentation des femmes dans les catégories d'âge les plus élevées, ce rapport tend nettement à descendre sous les 100%.

Age moyen

Notion purement arithmétique calculée à partir des effectifs classés par année de naissance de la population considérée.

Age moyen	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
2008	40,2	41,6	38,6	39,4
2017	41,7	43,3	39,7	40,6
Evolution (en année)	1,5	1,6	1,1	1,2

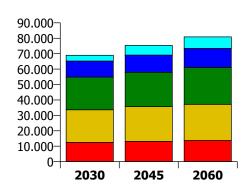


^{*} Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE

2.1 Prévisions à long terme (2015-2060) au niveau de l'arrondissement *

Le bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique, en collaboration avec un Comité scientifique d'accompagnement, ont publié en mai 2008 une nouvelle édition des perspectives démographiques. Elles couvrent la période 2015-2060 et les résultats sont disponibles au niveau de l'arrondissement.

Arrondissement de Neufchâteau





Evolution comparative de la structure par âge 2016-2060

Taux de croissance de la population (2016-2060) par catégories d'âge

	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	15,8 %	8,4 %	10,4 %
15-39 ans	20,5 %	8,4 %	8,1 %
40-64 ans	16,4 %	5,2 %	-0,3 %
65-79 ans	68,1 %	61,3 %	39,8 %
80 ans et +	126,0 %	126,8 %	113,5 %
Population Tot.	29,4 %	19,3 %	15,2 %

Evolution des catégories d'âge (en % de la population totale)

		2030	2045	2060
Moins de 15 ans	Arrond.	18,1 %	17,3 %	16,9 %
	Province	17,7 %	17,0 %	16,9 %
	Région	17,2 %	16,7 %	16,7 %
15-39 ans	Arrond.	30,7 %	30,0 %	29,0 %
	Province	30,5 %	29,3 %	28,9 %
	Région	29,9 %	29,3 %	29,1 %
40-64 ans	Arrond.	30,8 %	29,5 %	29,6 %
	Province	31,0 %	29,9 %	29,3 %
	Région	30,9 %	29,8 %	29,2 %
65-79 ans	Arrond.	15,1 %	14,8 %	15,2 %
	Province	15,4 %	15,2 %	15,3 %
	Région	15,8 %	15,2 %	15,3 %
80 ans et +	Arrond.	5,4 %	8,4 %	9,2 %
	Province	5,4 %	8,6 %	9,6 %
	Région	6,1 %	9,0 %	9,7 %

^{*} SPEnEconomie et Rureau Fédéral du Plan

Evolution des indicateurs de vieillissement

Vieillissement	Arrondissement	Province	Région
2030	113,6 %	117,0 %	128,0 %
2045	133,4 %	139,7 %	144,5 %
2060	144,6 %	147,3 %	149,5 %
Dépendance			
2030	62,8 %	62,6 %	64,3 %
2045	68,0 %	69,0 %	69,2 %
2060	70,6 %	71,8 %	71,5 %
Dépendance des âgés 2030 2045 2060	33,4 % 38,8 % 41,8 %	33,8 % 40,2 % 42,7 %	36,1 % 40,9 % 42,8 %
Vieillissement actifs pot.			
2030	100,3 %	101,3 %	103,3 %
2045	98,5 %	102,0 %	101,7 %
2060	101,9 %	101,4 %	100,5 %
Intensité du vieill.			
2030	26,3 %	25,9 %	27,9 %
2045	36,1 %	36,3 %	37,2 %
2060	37,7 %	38,5 %	38,8 %

Perspectives démographiques 2015-2060 du Bureau du Plan et du SPF Economie

Les perspectives de population 2015-2060 ont pour point de départ les observations au 1er janvier 2015. Elles couvrent 45 années de simulation jusque 2060. Elles sont élaborées par arrondissement, âge, sexe et essentiellement deux groupes de nationalité.

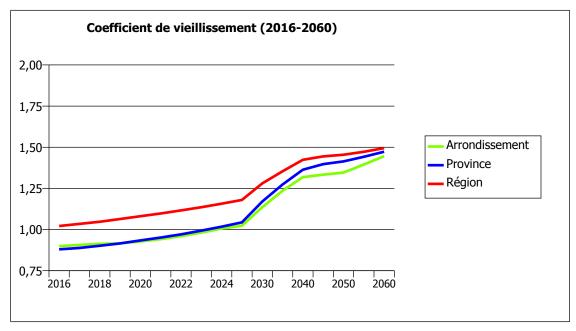
Par rapport aux perspectives de population de 2001, les hypothèses de base relatives à la fécondité, à la mortalité et aux migrations ont en particulier été revues. La baisse de la mortalité se poursuit à tous les âges tandis que l'indicateur conjoncturel de fécondité (ou

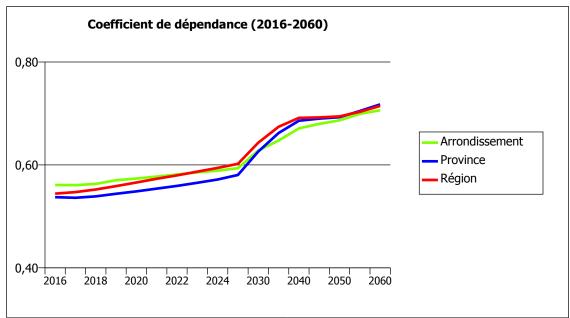
nombre moyen d'enfants par femme) se stabiliserait au niveau de 1,77 enfant par femme en 2060, après une légère poursuite de la croissance observée ces dernières années. Enfin, les hypothèses relatives aux migrations internationales ont été fondamentalement revues en tenant compte de la croissance des flux moyens d'immigration observée ces trois dernières années. Si la plus haute fécondité et la plus forte immigration nette contribue à ralentir quelque peu le processus

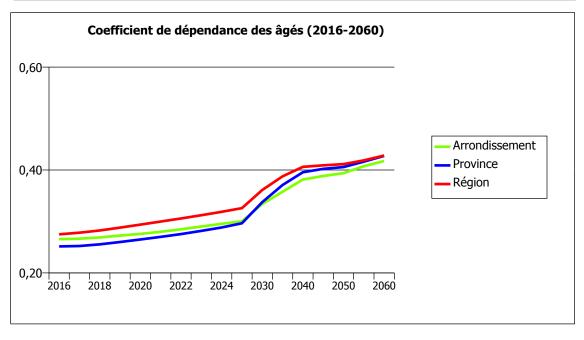
de vieillissement par rapport aux projections antérieures, il n'empêche que les indicateurs démographiques traduisent un net vieillissement de la population d'ici 2060.

Cette évolution est toutefois assez contrastée selon les régions. C'est principalement la région de Bruxelles-capitale, principale porte d'entrée de la migration internationale, qui se démarque du reste du pays. A titre d'exemple, le coefficient de dépendance des âgés y serait de 38,51 en 2060, valeur à comparer à celle de 44,71 pour la Wallonie et à 48,72 pour la Flandre où le vieillissement de la population y serait le plus prononcé.

Pour plus d'info : voir site du Bureau Fédéral du Plan : www.plan.be « Perspectives démographiques 2015-2060 » édité par le Bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie.



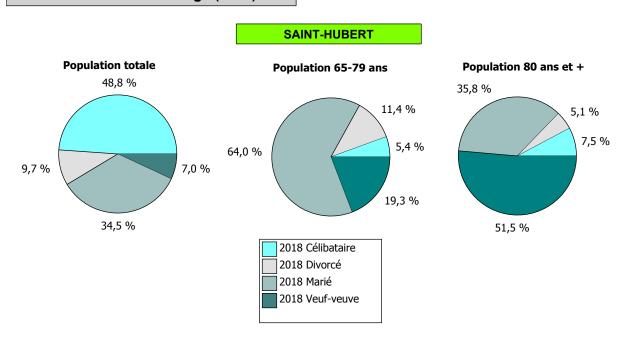




3. Indicateurs socio-économiques liés au vieillissement

3.1. Etat civil - position économique

Etat civil en fonction de l'âge (2018)



Nbr pers. veufs/veuves	Sexe	SAINT-HUBERT		Cluster	Province	Région
65-79 ans	Femme	115	2,1 %	2,2 %	1,7 %	1,9 %
	Homme	34	0,6 %	0,6 %	0,4 %	0,5 %
	Total	149	2,7 %	2,8 %	2,2 %	2,4 %
80 ans et +	Femme	146	2,6 %	2,7 %	2,3 %	2,4 %
oo ans et :	Homme	25		0,6 %	0,5 %	
	Total	171	3,1 %	,	2,8 %	
Total veufs > 65 ans	Total général	320	5,9 %	6,2 %	4,9 %	5,4 %

Nombre et taille moyenne des ménages

Nombre moyen de ménages	SAINT-HUBERT
2011	2.478
2018	2.470
Evolution 2011-2018	-8
Evolution en % (p/r à 2011)	-0,32 %

Taille moyenne des ménages	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
2011	2,30	2,22	2,43	2,32
2018	2,26	2,15	2,37	2,30

Source: SPF Economie - DGSIE

Position socio-économique (2016)

SAINT-HUBERT	Femme	Homme	Total	en %
Population active occupée	988	1.215	2.203	39,8 %
Population active non occupée	133	156	289	5,2 %
Population non active	1.638	1.408	3.046	55,0 %
Population totale	2.759	2.779	5.538	100,0 %

Source: WSE

Position socio-économique

Population active occupée :

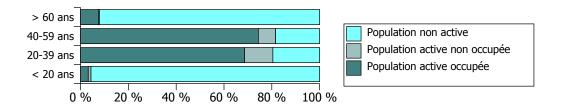
Les personnes qui travaillent. Calcul de la somme des employés et indépendants, corrigés pour ceux qui travaillent dans les deux systèmes.

Population active non-occupée :

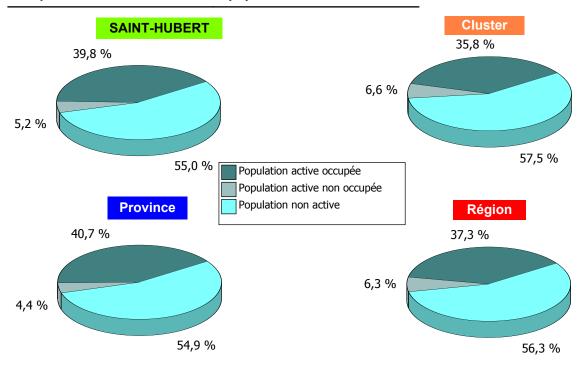
Les personnes qui n'ont aucun travail, mais sont à la recherche active d'un travail et immédiatement disponibles. Ils sont chiffrés sur base des statistiques régionales (Forem, Actiris, VDAB) et groupés par l'office national de l'emploi.

Population non active:

La population non active regroupe les personnes qui n'ont aucun travail, ne sont pas à la recherche et/ou ne sont pas disponibles.



Comparaison de la structure de la population active / inactive



Taux d'activité - taux de chômage (par catégories d'âge)

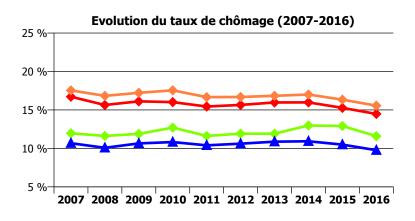
	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
Taux d'activité	70,3 %	66,9 %	69,4 %	67,5 %
45-49 ans	86,5 %	82,0 %	84,9 %	82,5 %
	I			
50-54 ans	82,2 %	77,4 %	81,3 %	79,2 %
	T	Γ	1	
55-59 ans	74,9 %	69,4 %	71,5 %	72,0 %
	1	Г	T T	
60-64 ans	32,9 %	35,4 %	33,7 %	34,5 %

Taux d'activité:

Représente les "forces de travail" (personnes actives occupée et personnes actives non-occupées) en pourcentage de la population de 15 à 64 ans (donc de la population en âge de travailler). Taux de chômage :

Taux de chômage :
Représente les chômeurs (=population active non-occupée) en pourcentage des forces de travail (= population active occupée et non occupée)

	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
Taux de chômage	11,6 %	15,6 %	9,8 %	14,5 %
18-19 ans	35,9 %	37,6 %	31,4 %	36,9 %
20-24 ans	26,6 %	33,5 %	24,7 %	33,8 %
25-29 ans	13,1 %	19,0 %	12,5 %	19,2 %
30-34 ans	11,3 %	15,4 %	8,7 %	13,8 %
35-39 ans	8,8 %	11,6 %	7,2 %	11,3 %



Source: WSE

Structure de la population non occupée et pensionnée (2016)

	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
Bénéficiaire d'une pension	33,6 %	34,1 %	23,6 %	29,5 %
Enfants bénéficiaires d'allocations familiales	37,8 %	37,8 %	33,0 %	41,1 %
Interruption / mise en disp.	2,9 %	3,3 %	1,9 %	3,4 %
Bénéficiaire aide sociale	1,2 %	1,8 %	1,0 %	2,2 %
Incapacité / handicap	5,3 %	6,5 %	3,8 %	5,9 %
Autre	19,2 %	16,6 %	36,8 %	17,8 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)

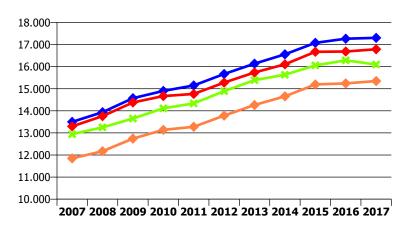
3.2. Revenus des ménages et allocations de pension

Niveau de revenus des ménages (sur base des déclarations fiscales 2017 - revenus 2016)

Revenu moyen (déclarat°)	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
2007	22.981	20.344	24.266	24.449
2017	28.230	26.078	31.684	31.513

Revenu moyen (par hab.)	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
2007	12.941	11.847	13.499	13.298
2017	16.095	15.347	17.302	16.787

Evolution du revenu moyen par hab. (2007-2017)



Structure des revenus (déclarations 2017 - revenus 2016)

EUR par Hab.	SAINT-HUBERT	Cluster
Revenus professionnels	15.917	15.106
Revenus immobiliers	179	240
Revenus mobiliers	40	35
Revenus divers	15	16
Dépenses déductibles	-55	-49
Revenus nets imposables	16.095	15.347

Province	
17.064	
212	
49	,
18	•
-41	
17.302	

е	Région
064	16.535
212	230
49	56
18	20
-41	-55
302	16.787

Répartition des déclarations par tranche de revenus						
•	SAINT-HUBERT		Cluster	Province	Région	
	Nombre	% total décl.	% total décl.	% total décl.	% total décl.	
<10.000	470	14,8 %	14,4 %	14,3 %	14,2 %	
<20.000	904	28,4 %	35,0 %	25,4 %	29,9 %	
<30.000	683	21,4 %	21,3 %	20,9 %	21,4 %	
<40.000	430	13,5 %	11,8 %	13,1 %	12,5 %	
<50.000	262	8,2 %	6,8 %	8,5 %	7,3 %	
>50.000	437	13,7 %	10,8 %	17,8 %	14,7 %	
Nbr. tot. déclarat°	3.186	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

| Nombre de déclarat° (en % populat°) | 57,5 % | 58,6 % | 53,9 % | 56,2 %

Source: SPF Economie (Statbel) - revenus fiscaux

Bénéficiaires pension	SAINT-HUBERT		Cluster	Province	Région
-	Nombre	en % populat°	en % populat°	en % populat°	en % populat°
Pension trav. (salar. & indep)	894	16,0 %	18,5 %	13,6 %	16,0 %
GRAPA & Rev. garanti	58	1,0 %	1,6 %	0,8 %	1,0 %
Total	952	17,1 %	20,1 %	14,4 %	17,0 %

Allocation mensuelle moyenne	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
Salariés	809,2	876,5	785,8	1.004,1
Indépendants	533,0	554,3	587,9	555,3
GRAPA & Rev. garanti	472,8	396,0	359,5	352,2

Source: ONP

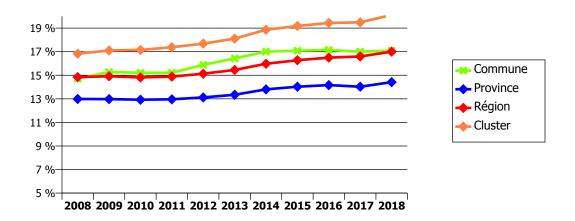
L'office national des pensions (ONP) dispose de statistiques portant notamment sur le nombre de bénéficiaires au 1° janvier de l'exercice considéré ainsi que sur le montant des pensions versées. Ces dernières sont des montants mensuels bruts. Ces chiffres n'incluent que la pension légale (sans tenir compte des apports éventuels des 2° et 3°

La population âgée est davantage exposée au risque de pauvreté. Le système belge prévoit dès lors divers

instruments pour assurer un montant minimum de pension.

La GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) est une allocation d'aide sociale pour personnes âgée et constitue principalement un complément aux pensions des régimes salarié et indépendant. La GRAPA a été introduite en 1991 en remplacement du RGPA (revenu garantie aux personnes âgées). Cette allocation tend à disparaître car ce n'est que dans le cas où l'allocation RGPA s'avère plus avantageuse que le droit a été maintenu.

Evolution des bénéficiaires de pension (ONP) - en % de la population (2008-2018)



Bénéficiaires des droits à l'intégration et à l'aide sociale - 2017

SAINT-HUBERT	2008	2017
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	6,5	0,1
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	32,5	72,3
Total	39,0	72,4

Moyenne annuelle calculée à partir des chiffres mensuels de l'année considérée

Droit à l'intégration sociale (DIS)

Le droit à l'intégration sociale (DIS) prend la forme d'une part d'un revenu d'intégration, assorti ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale et d'autre part d'une mise à l'emploi. Ce droit a fait l'objet d'une première modification importante en octobre 2002, lors du remplacement de la loi du 7

Ce droit a fait l'objet d'une première modification importante en octobre 2002, lors du remplacement de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence par la loi du 26 mai 2002. Une deuxième modification est intervenue le 1er janvier 2005 lors de l'introduction des nouvelles catégories du revenu d'intégration.

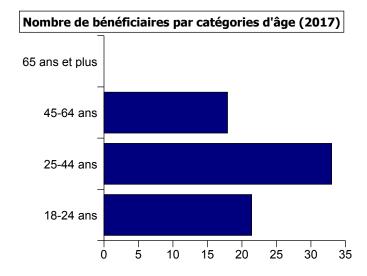
Droit à l'aide sociale (DAS)

Le droit à l'aide sociale porte sur trois types d'aide : l'aide financière (équivalent du revenu d'intégration), les mesures de mise à l'emploi et/ou l'aide médicale urgente.

Seulement les candidat-refugié et les étrangers inscrit dans le registre populations (cat. B et I) sans droit minimex (nationalité) ont ce droit.

Base légalé : la loi organique et la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centre publics d'aide sociale.

Les données chiffrées sont basées sur les demandes de remboursement introduites par 589 CPAS auprès du SPP Intégration sociale



AINT-HUBERT	2008	2017	Evol. abs.	Evol. en %
18-24 ans	17,2	21,4	4,2	24,5 %
25-44 ans	11,9	33,0	21,1	177,1 %
45-64 ans	9,9	17,9	8,0	80,7 %
65 ans et plus	0,0	0,0	0,0	#DIV/0
Total	39,0	72,3	33,3	85,3 %

Revenu d'Intégration Sociale (DIS) 2017
Equivalent revenu d'intégration (DAS) 2017

Nombre de bénéficiaires de l'intégration et de l'aide sociale (pour 1000 habitants) - 2017

Population totale	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	0,0	0,3	0,3	1,0
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	12,9	17,3	8,7	18,1
Total	13,0	17,5	9,0	19,1

Source : SPP Intégration sociale

Nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) - 2018

En % de la pop. de 65 ans et +	5,24 %	7,36 %	4,91 %	5,47 %
--------------------------------	--------	--------	--------	--------

3.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée en soins de santé (BIM-Omnio)

Les personnes ayant des revenus modestes peuvent bénéficier d'un remboursement plus élevé de leurs soins de santé. Deux statuts permettent d'ouvrir ce droit : le statut BIM et le statut OMNIO.

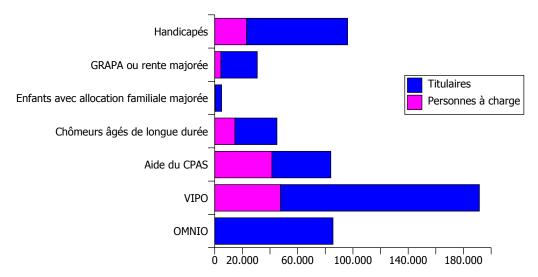
Le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) est accordé automatiquement aux personnes qui perçoivent le revenu d'intégration social ou l'aide sociale équivalente du CPAS sans interruption depuis au moins trois mois, une allocation liée à un handicap, la Grapa (Garantie de revenu aux personnes âgées), les enfants qui sont atteints d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 pour cent.

Le statut BIM est également accordé à diverses catégories de bénéficiaires, pour autant que les personnes le demandent et que les revenus annuels bruts imposables du ménage ne dépassent pas 14.337,94 euros (cette somme est augmentée de 2.654,33 euros par personne à charge). Il s'agit des anciens bénéficiaires « VIPO » (les pensionné(e)s, les veuves et veufs, les orphelin(e)s et les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité) mais aussi des personnes handicapées, les résident(e)s ayant atteint l'âge de 65 ans, les chômeurs de longue durée âgés de 50 ans au moins.

Le statut OMNIO étend le bénéfice de l'intervention majorée en soins de santé à de nouvelles catégories de personnes à revenus modestes. Dans ce cas, c'est le revenu, et non plus le statut qui ouvre le droit. Peuvent ainsi en bénéficier aussi bien des chômeurs que des travailleurs à bas salaire et/ou à temps partiel ou des indépendants, pour autant qu'ils en fassent la demande.

L'ensemble de ces catégories de bénéficiaires a l'avantage de regrouper l'ensemble des membres du ménage et constitue un bon indicateur pour étudier les situations à risque de précarité au niveau communal *

Répartition par type de bénéficiaires : Wallonie

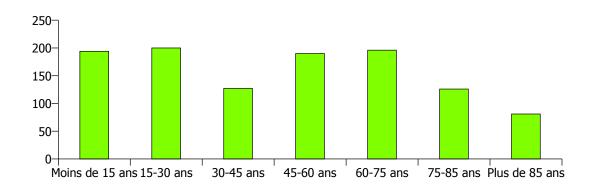


^{*} Anne-Catherine GUIO (IWEPS) - Sarah Carpentier (CSB) : Un nouvel indicateur de précarité au niveau communal, Les Brèves de l'IWEPS, N° 1

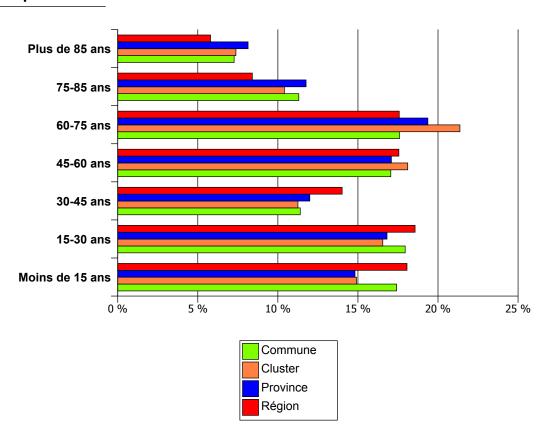
Nombre de bénéficiaires du statut BIM-Omnio en % de la population (2017)

Nbr abs.	r abs. SAINT-HUBERT Cluster		Province	Région
1114	19,94 %	24,59 %	14,69 %	20,77 %

Répartition des bénéficiaires BIM-Omnio par catégories d'âge



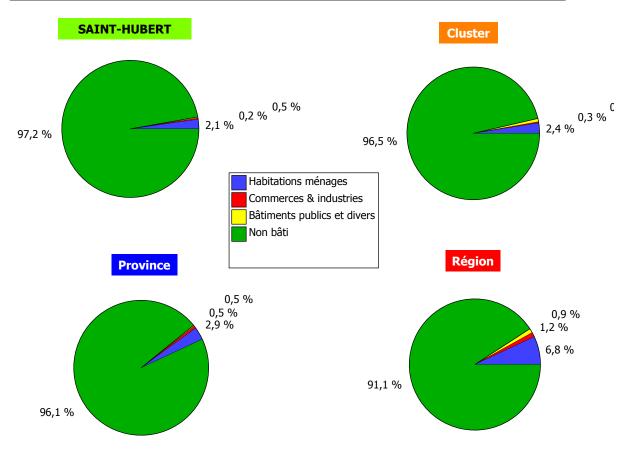
Comparaison



3.4. Structure foncière et dynamique immobilière *

Affectation du sol (superficie cadastrée) : 2018

Superficie cadastr.	Densité de la	té de la population					
SAINT-HUBERT		Cluster	Province	Région			
en Ha	Hab / Km²	Hab / Km²	Hab / Km²	Hab / Km²			
10.787,1	51,6	52,1	66,3	226,2			



Evolution de l'affectation du sol : variation 2010-2018

	SAINT-HUBERT		Cluster	Province	Région
	en Ha	en %	en %	en %	en %
Habitations ménages	23,0	11,4 %	9,9 %	11,2 %	8,5 %
Commerces & industries	0,6	2,7 %	8,5 %	8,0 %	4,0 %
Bâtiments publics et divers	3,1	6,6 %	2,7 %	0,2 %	3,8 %
Non bâti	-26,6	-0,3 %	-0,3 %	-0,3 %	-0,6 %

Espace résidentiel par habitant (2018)

La superficie résidentielle par habitant s'obtient en rapportant la superficie totale des terrains résidentiels d'une entité au nombre d'habitants. Par terrains résidentiels, on entend les parcelles qui accueillent les logements (maison, appartements, fermes) mais aussi leurs annexes bâties (cours, garage, remise, serre ...) et non bâties (jardins, potagers, parcs). Le ratio s'exprime en m² par habitant.

	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
2010	407,3	495,3	457,6	323,9
2018	463,6	533,3	476,7	334,0
Evolution 2010-2018	13,8 %	7,7 %	4,2 %	3,1 %

^{*} Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers Commune de Saint-Hubert – PST 2019-2024

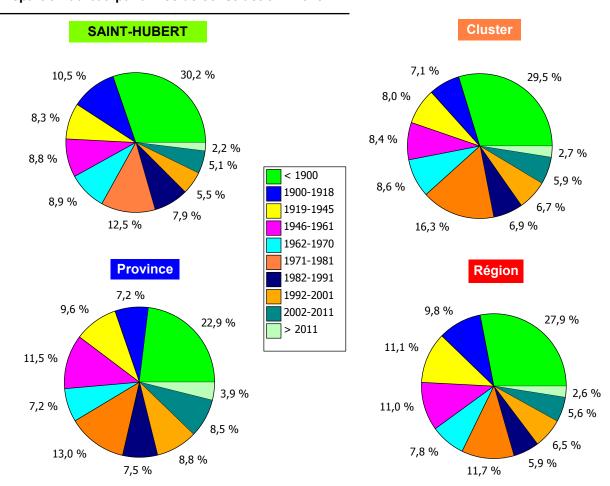
Parc immobilier : 2010-2018 (nombre de logements)

SAINT-HUBERT	2010	2018	2018-2010	2018-2010
Maisons de type ouvert	1.204	1.298	94	7,8 %
Maisons demi-fermées	608	637	29	4,8 %
Maisons de type fermé	646	689	43	6,7 %
Buildings & appartements	67	87	20	29,9 %
Maisons de commerce	127	108	-19	-15,0 %
Autres bâtiments	115	108	-7	-6,1 %
Nombre total	2.767	2.927	160	5,8 %

Parc immobilier : caractéristiques des logements (2018)

	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
Nbr moyen d'hab / logement	1,90	1,58	2,01	2,12
% de logements "ouverts" & "1/2 ouv"	66,1 %	58,3 %	67,4 %	52,5 %
% Logement avec SDB	90,9 %	89,4 %	99,2 %	89,2 %
% Bâtiment avec chauffage central	51,1 %	49,9 %	59,0 %	54,9 %
% Bâtim. < 65 m²	10,4 %	12,8 %	7,5 %	15,3 %
% de logements sociaux	2, 12	,,,,,	,,,,,,	2,72 22

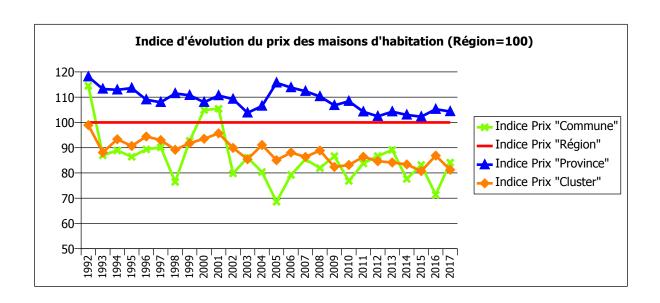
Répartion du bâti par année de construction : 2018

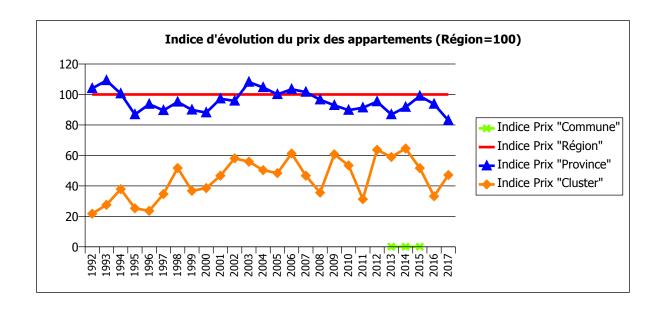


^{*} Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers Commune de Saint-Hubert – PST 2019-2024

Activité immobilière : vente de biens immobiliers (1992-2017)

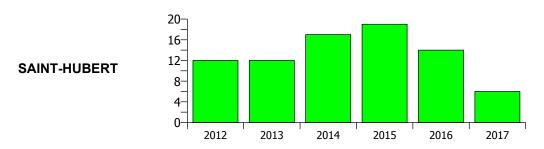
Prix moyen 2017	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
Maison d'habitation (px unit)	136.318	131.685	169.089	162.085
Appartement (px unit)		77.060	135.669	163.467





^{*} Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers Commune de Saint-Hubert – PST 2019-2024

Evolution du nombre de permis de bâtir pour des nouveaux logements



Nombre de permis de bâtir (nouvelles construct°) pour 1000 logements existants

	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
2007	6,7	10,0	14,9	9,7
2017	2,1	4,6	9,4	6,4

Vieillissement de la population et dynamique immobilière

Le phénomène de vieillissement de la population est associé statistiquement au niveau local à une ancienneté du patrimoine immobilier, à des logements de petite taille, à une certaine faiblesse en termes de confort des logements. La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables. A contrario, les communes qui connaissent une forte expansion démographique enregistrent le plus souvent une forte dynamique immobilière (vente de terrain, permis de bâtir, construction de nouveaux logements,...) ainsi qu'une croissance de leurs bases imposables (revenus cadastraux, impôt des personnes physiques). Le niveau de revenus de la population migrante exerce évidemment aussi une influence non négligeable (cf . les centres urbains accueillant des réfugiés politiques ou des communes touristiques accueillant des pensionnés à revenus élevés).

Revenu cadastral imposable (en EUR/Hab.) par affectation - Evolution 2008-2018

Total		SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
	2008	429,0	443,3	511,0	519,9
	2018	474,7	473,6	520,8	529,1
	Evolut° en %	10,7 %	6,8 %	1,9 %	1,8 %
Par affectation			•		
Habitations ménages	2008	293,7	266,3	294,6	332,7
	2018	345,3	307,5	334,5	359,6
	Evolut° en %	17,6 %	15,5 %	13,5 %	8,1 %
Commerces & industries	2008	83,1	94,9	157,1	154,4
	2018	86,0	93,8	138,5	140,7
	Evolut° en %	3,4 %	-1,2 %	-11,8 %	-8,9 %
•					
Bâtiments publics et divers	2008	19,6	45,0	24,2	16,1
	2018	22,0	42,3	20,4	13,9
	Evolut° en %	12,3 %	-6,1 %	-15,8 %	-13,8 %
Non bâti	2008	32,6	37,1	35,1	16,6
	2018	21,4	30,0	27,3	14,9
	Evolut° en %	-34,2 %	-19,1 %	-22,0 %	-10,2 %

^{*} Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers Commune de Saint-Hubert - PST 2019-2024

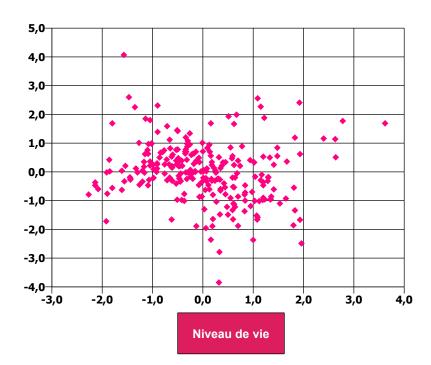
3.5. Indicateurs synthétiques du vieillissement (Belfius Research, 2017)

Dans le cadre de notre analyse relative à la typologie socio-économique des communes, nous avons sommes appuyés sur les résultats d'une analyse factorielle. Ce traitement statistique consiste à synthétiser les indicateurs de base en créant un nombre réduit de variables synthétiques (les facteurs). Par cette analyse, nous avons notamment mis clairement en évidence un facteur représentatif du niveau de vie et du vieillissement de la population.

Chaque commune obtient un « score factoriel » pour chacun des facteurs sur base des valeurs initiales obtenues pour ses indicateurs de départ. Les facteurs étant standardisés, la moyenne des scores est nulle et la variance est égale à l'unité. Plus la commune présente un score factoriel s'écartant de 0 (positivement ou négativement), plus la commune présente un caractère marqué pour ce facteur.

Scores factoriels : Viellissement (Y) / Niveau de vie (X)





		Niveau de vie	Vieillissement
Commune	SAINT-HUBERT	-0,71	1,59
Cluster	W4	-1,18	1,90
Province	Luxembourg	-0,16	-0,43

Interprétation des facteurs "vieillissement" et "niveau de vie"

Concernant le facteur «vieillissement», il regroupe bien entendu des indicateurs spécifiquement démographiques (tels que le % de population âgée, taux de dépendance, % de personnes vivant seule, taux de mortalité,...) mais associe également des indicateurs liés à l'immobilier (ancienneté du patrimoine immobilier, % de logements de petite taille, forte proportion de logements dotés de faible confort). La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables.

Le facteur « niveau de vie » regroupe de nombreux indicateurs relatifs au niveau de revenu de la population (importance du revenu moyen par déclaration, % déclaration de revenus > 25000 €), au confort et à l'équipement des logements (% logements > 125 m², prix moyen de vente des terrains et des habitations, revenus cadastral résidentiel, % ménages équipés PC&internet) ainsi qu'au statut socio-professionnel (% population scolaire de type universitaire, % population active travaillant dans le secteur privé).

4. Infrastructures d'accueil et services pour personnes âgées *

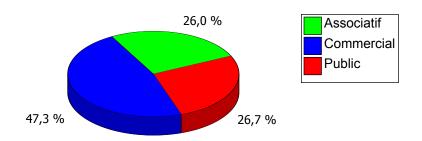
Afin de pouvoir rencontrer efficacement les conséquences du vieillissement de la population, le Parlement wallon a adopté, le 30 avril 2009, un nouveau décret relatif à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées. Dans le prolongement des décrets précédents, la préoccupation de la Région wallonne est de diversifier l'offre d'aide et de soins, de garantir leur qualité et d'assurer à la population des services de proximité bien répartis sur le territoire de la région linguistique de langue française.

4.1. Parc de lits existants (lits agréés)

Parc de lits au niveau régional : 2016

Statut Lits	Pouvoir Organisateur	Maison de Repos		Résidence service		Maison de Repos et de Soins		Total	
		Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	général	en %
Agréé	Associatif	5.345	21,8 %	918	35,5 %	6.190	29,7 %	12.453	26,0 %
	Commercial	13.276	54,1 %	1.275	49,3 %	8.129	39,0 %	22.680	47,3 %
	Public	5.925	24,1 %	395	15,3 %	6.510	31,3 %	12.830	26,7 %
	Total	24.546	100,0 %	2.588	100,0 %	20.829	100,0 %	47.963	100,0 %

Lits agréés (maisons de repos, MRS et résidences services) par pouvoir organisateur



Centre de jour

Statut Lits	Pouvoir	Centre de jour	
	Organisateur	Nbr lits	en %
Agréé	Associatif	237	32,0 %
	Commercial	133	18,0 %
	Public	370	50,0 %
	Total	740	100,0 %

^{*} Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées

Situation au niveau communal et de l'arrondissement

Nombre d'institutions

Nbre maisons de repos et MRS		SAINT-HUBERT	Arrondissement
	Associatif	0	2
	Commercial	0	5
	Public	1	4
Total		1	11
Nbre résidences serv.			•
	Associatif	0	1
	Commercial	0	3
	Public	0	0
Total		0	4
Centres de jour			
	Associatif	0	1
	Commercial	0	2
	Public	0	0
Total		0	3

Nombre de lits

Lits agréés		Nombre lits	en %	Nombre lits	en %
Maison de Repos	Associatif	0	0,0 %	108	26,3 %
	Commercial	0	0,0 %	170	41,5 %
	Public	29	100,0 %	132	32,2 %
	Total	29	100,0 %	410	100,0 %
Résidence service	Associatif	0	#DIV/0	21	35,6 %
	Commercial	0	#DIV/0	38	64,4 %
	Public	0	#DIV/0	0	0,0 %
	Total	0	#DIV/0	59	100,0 %
Centre de jour	Associatif	0	#DIV/0	10	33,3 %
	Commercial	0	#DIV/0	20	66,7 %
	Public	0	#DIV/0	0	0,0 %
	Total	0	#DIV/0	30	100,0 %
Maison de Repos et de Soins	Associatif	0	0,0 %	78	19,2 %
	Commercial	0	0,0 %	158	38,8 %
	Public	30	100,0 %	171	42,0 %
	Total	30	100,0 %	407	100,0 %
T					
Total		59		906	

Programmation des infrastructures d'accueil

Les règles de programmation ne s'appliquent qu'aux seuls établissements pour personnes âgées dont le financement est en grande partie à charge de la sécurité sociale. Il s'agit donc des maisons de repos, des maisons de repos et de soins, des courts séjours et des centres de soins de jour. Conformément au droit européen, les résidences services n'entrent par contre plus dans le champ de la programmation. La capacité maximale des lits de maison de repos est fixée jusqu'au 1 janvier 2016 à 48 431 lits pour l'ensemble du territoire en ce compris les lits de maison de repos reconvertis en lits de maison de repos et de soins. Le nombre de lits par institution est fixé selon une capacité minimale de 50 lits et une capacité maximale de 150 lits

En matière de programmation :

o la population de référence est fixée aux plus de 75 ans (au lieu de 60 ans précédemment) de manière à établir un lien plus direct avec les besoins réels de la population.

o L'arrondissement reste la zone de référence garantissant la bonne dispersion des équipements et services sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.

o Afin de garantir le libre choix, une répartition est précisée entre le secteur public (29% au minimum), le secteur privé associatif (21% au minimum) et le secteur privé commercial (50% au maximum).

^{*} Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées

4.2. Taux d'équipement & perspectives démographiques

Niveau d'équipement - 2016

Taux d'équipement : nombre lits (agréés) par rapport à la population de 75 ans et plus.

Type de lit / place accueil	SAINT-HUBERT	Arrond.	Cluster	Province	Region
Maison de Repos	5,30 %	7,79 %	8,76 %	8,40 %	9,47 %
Résidence service	0,00 %	1,12 %	0,62 %	1,23 %	0,92 %
Centre de jour	0,00 %	0,57 %	0,15 %	0,43 %	0,26 %
Maison de Repos et de So	5,48 %	7,74 %	7,96 %	5,90 %	7,96 %
MRS en hospital	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,38 %	0,42 %
Centre de soins	0,00 %	0,67 %	0,73 %	0,38 %	0,47 %
Total	10,79 %	17,89 %	18,22 %	16,73 %	19,50 %

Perspectives par arrondissement (programmation & population âgée)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits MR et MRS (48.431 au 1/1/2016), soit un taux d'équipement régional de 15,9%

Taux programmation	SAINT-HUBERT	Arrond.	Cluster	Province	Région
Maisons de repos & MRS	67,8 %	97,6 %	101,4 %	86,7 %	101,4 %

Evolution de la population des plus de 75 ans (2015-2060) (Source : Bureau du Plan)

En nombre d'habitants	Arrondissement	Province	Région
2016	5.258	22.635	304.785
2025	5.663	24.664	350.432
2035	7.716	33.958	464.221
2045	9.661	43.267	551.214
2060	11.098	47.028	592.152
Taux de croissance 2016-2060	111,1 %	107,8 %	94,3 %

En % pop. totale	Arrondissement	Province	Région
2025	8,5 %	8,3 %	9,4 %
2035	10,8 %	11,0 %	11,9 %
2045	12,8 %	13,5 %	13,8 %
2060	13,7 %	14,1 %	14,3 %

Création théorique de lits à l'horizon 2025

Taux d'équipement 2025	Arrondissement	Province	Région
Maisons de repos & MRS	14,4 %	12,7 %	14,0 %

Hyp. = maintien taux équipement "Arrond" 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	879	70

Hyp. = convergence vers taux équipement régional 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	901	92

Hypothèses relatives à la création théorique du nombre de lits (horizon 2025)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits (48.431), soit un taux d'équipement régional de 15,9%.

Taux d'équipement (2025) : nombre lits agréés actuellement par rapport à la population de 75 ans et plus en 2025.

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « maintien du taux d'équipement "arrondissement" 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour maintenir le taux d'équipement de l'arrondissement constant à celui observé en 2016

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « convergence vers taux d'équipement régional 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement au niveau de l'arrondissement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour converger vers le taux d'équipement régional observé en 2016

4.3. Services d'aide aux familles et aux personnes âgées

Ces services, qui relèvent de la compétence des Régions et Communautés, emploient des aides familiales et des aides seniors qui interviennent au domicile de personnes qui en ont fait la demande et qui vivent une incapacité d'accomplir des actes de la vie journalière. Cette assistance (soins d'hygiène, courses, tâches ménagères, distribution de repas...) permet ainsi, soit le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, soit aux familles de surmonter certaines difficultés liées à des problèmes de santé ou sociaux : familles monoparentales, situations de précarité, maltraitance...

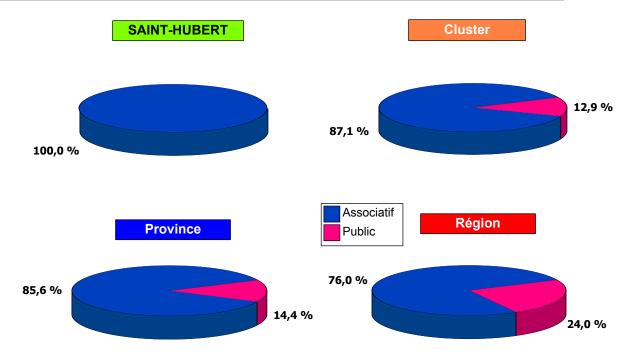
Les services sont agréés sur base du respect de la réglementation, de rapports d'inspection favorables, et des disponibilités budgétaires.

Chaque service se voit octroyer un contingent d'heures subventionnables. Ce contingent est établi sur des critères à la fois territoriaux et démographiques mais aussi sur base du nombre de prestations effectuées au cours des années antérieures.

Les 87 services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées couvrent tout le territoire de la Région wallonne (à l'exception des communes de la Communauté germanophone).

Nombres total d'heures (2008)

Pouvoir Organisateur	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
Associatif	10.013	198.269	475.098	4.172.639
Public	0	29.245	80.140	1.319.515
Total	10.013	227.514	555.238	5.492.154



Nombre heures par habitant

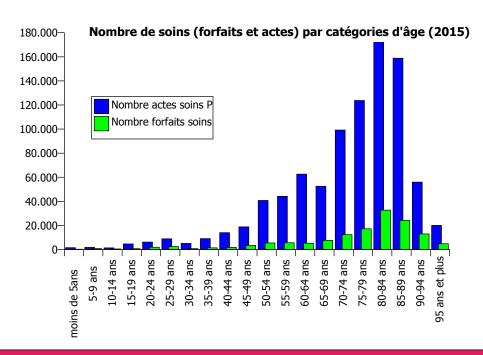
Pouvoir Organisateur	SAINT-HUBERT	Cluster	Province	Région
Associatif	1,72	2,86	1,80	1,21
Public	0,00	0,42	0,30	0,38
Total	1,72	3,28	2,10	1,59

Nombre heures par habitant de 65 ans et +

Pouvoir Organisateur				
Associatif	9,7	15,3	11,5	7,4
Public	0,0	2,2	1,9	2,3
Total	9,7	17,5	13,5	9,7

4.4. Soins infirmiers à domicile (par arrondissement)

Arrondissement	Nombre actes soins	Nombre forfaits soins
2010	858.390	133.475
2015	953.470	143.482
Evolution 2010-15	11,1 %	7,5 %



Les soins infirmiers à domicile

Les soins infirmiers à domicile interviennent à différents niveaux. Dans la plupart des cas, une prescription médicale est nécessaire, et, pour certaines situations, l'accord du médecin-conseil est indispensable.

Les soins infirmiers courants à l'acte

Ceux-ci peuvent être de simples soins d'hygiène, des prestations techniques ou à l'acte. Ces soins sont généralement d'une durée limitée dans le temps, leur remboursement n'est donc pas au forfait mais bien par prestations. Ces soins découlent généralement d'une maladie ou d'un accident qui nécessite un traitement par injections ou suite à une intervention chirurgicale nécessitant une aide provisoire pour les soins d'hygiène.

Les forfaits de soins pour patients lourdement dépendants

Dans certains cas chroniques, pour des patients plus lourdement dépendants, les soins infirmiers ne se limitent pas forcément à un acte et doivent être prestés durablement. Il y a 3 types de forfaits (A,B,C) de soins qui sont attribués sur des critères bien précis et toujours sur prescription médicale et avec l'accord du médecin-conseil de la mutualité.

En fonction du degré de dépendance du patient (pour se laver, aller aux toilettes, se nourrir, s'habiller,..) et des soins qu'il nécessite sur base de l'échelle de Katz, le forfait A, B ou C peut-être attribué. Les forfaits pour patients dépendants, accordés une seule fois par journée de soins, couvrent l'ensemble des soins infirmiers pour un patient en fonction de son état de dépendance :

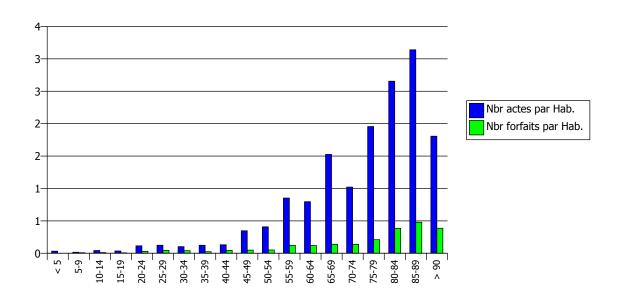
- · Le forfait A est appliqué pour un patient à dépendance modérée.
- Le forfait B est appliqué pour un patient à dépendance importante.
- Le forfait C est appliqué pour un patient à dépendance très lourde.

On constate une très forte progression du nombre d'actes et de forfaits en fonction des tranches d'âge .

Nombre d'actes et de forfaits par habitant

	Nbr actes par Hab.	Nbr forfaits par Hab.
2010	14,3	2,2
2015	15,2	2,3
Evolution 2010-15	6,8 %	3,4 %

Nombre d'actes et de forfaits de soins par habitant (2015) en fonction de l'âge



Analyse comparative

Forfaits par hab.	Arrond	Province	Région
Moins de 15 ans	0,02		
15-39 ans	0,15		
40-64 ans	0,39		
65-79 ans	0,49		
80 ans et +	0,86		
Total	1,91		

Actes par hab.	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	0,09		
15-39 ans	0,50		
40-64 ans	2,54		
65-79 ans	4,50		
80 ans et +	5,80		
Total	13,43		

Annexe : Composition du cluster socio-économique (Belfius, 2018)

Code	Dénomination du cluster
W4	Communes rurales touristiques avec vieillissement de la population

Pour plus d'information <u>www.belfius.be/nosetudes</u>

Province	Commune
Hainaut	CHIMAY
Luxembourg	BOUILLON
	DURBUY
	FLORENVILLE
	LA ROCHE EN ARDENNE
	SAINT-HUBERT
Namur	COUVIN
	HASTIERE
	VIROINVAL
	VRESSE-SUR-SEMOIS

Nombre de communes (groupe de comparaison)

Cluster	Province	Région